ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 29-May-2013, 08:00
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

22 mai 2013
Journée d'audience n° 182

Devant les juges :
NIL Nonn, Président
YA Sokhan
Silvia CARTWRIGHT
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour la Chambre de première instance :
SE Kolvuthy
Faiza ZOUAKRI
DUCH Phary
Roger PHILLIPS

Pour le Bureau des co-procureurs :
Dale LYSAK
SONG Chorvoin
Keith RAYNOR

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun
SOUR Sotheavy

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
Victor KOPPE
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour les parties civiles :
PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
Beini YE
Pascal AUBOIN
SAM Sokong
Christine MARTINEAU
TY Srinna
Madhev MOHAN

TABLE DES MATIÈRES

M. PROM SOU (TCW-548)

Interrogatoire par Me Vercken ..... page 2

Interrogatoire Me Kong Sam Onn ..... page 20

Interrogatoire par Me Koppe ..... page 35

M. CHAU SOC KON (TCW-84)

Interrogatoire par M. le juge Président ..... page 53

Interrogatoire par Me Kong Sam Onn ..... page 56

Interrogatoire par M. le juge Lavergne ..... page 77

Interrogatoire par M. Raynor ..... page 89

Interrogatoire par Me Lor Chunthy ..... page 105

Interrogatoire par Me Auboin ..... page 111

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me AUBOIN	Français
M. CHAU SOC KON (TCW-84)	Khmer
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
Me LOR CHUNTHY	Khmer
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PICH ANG	Khmer
M. PROM SOU (TCW-548)	Kmer
M. RAYNOR	Anglais
Me VERCKEN	Français
Me YE	Anglais

PROCÈS-VERBAL

(Début de l'audience: 09h04)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

Comme prévu, nous allons reprendre la déposition du témoin, qui sera interrogé par les équipes de défense. Et nous signalons à l'ensemble des parties que le juge Ottara siège à nouveau.

Greffier, veuillez faire état de la présence des parties à l'audience.

LE GREFFIER:

Monsieur le Président, l'ensemble des parties sont présentes à l'audience, à l'exception de Me Son Arun, l'avocat national de Nuon Chea, qui est absent pour raisons de santé.

M. Nuon Chea est présent dans la cellule de détention temporaire au sous-sol, conformément à la décision de la Chambre sur son état de santé.

Ce matin, nous allons poursuivre la déposition du témoin M. Prom Sou, qui est présent au prétoire.

Cet après-midi, nous entendrons le témoin TCW-84 par vidéoconférence depuis la France. Ce témoin en question confirme qu'à sa connaissance il n'a aucun lien de parenté ni d'alliance avec les accusés ni avec les parties civiles reconnues dans ce dossier.

Aujourd'hui, nous avons également une partie civile de réserve, TCCP-871.

[09.07.04]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

La défense de Khieu Samphan a la parole pour interroger ce témoin.

INTERROGATOIRE

PAR Me VERCKEN:

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à la Chambre et aux parties.

Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Arthur Vercken et je suis un des avocats de M. Khieu Samphan. J'ai quelques questions de suivi à vous poser.

Je vais essayer de partir de questions générales pour aller vers le particulier, et je ne pense pas en avoir pour très longtemps.

Q. Hier, lorsque vous avez été entendu, vous avez expliqué qu'à la fin de l'année 1977 vous aviez assisté à une réunion au cours de laquelle avait été annoncée la création d'une zone Nord.

Et vous avez dit que le secteur 103, qui était jusqu'alors autonome, était passé sous la tutelle de cette zone Nord. C'est bien cela?

[09.08.36]

M. PROM SOU:

Bonjour, Monsieur le Président.

R. Le secteur 103 est ensuite passé sous le contrôle de la zone Nord.

Q. Je vous remercie.
Et, ce que je voudrais savoir, c'est si à votre connaissance il est resté… le secteur 103 est resté sous la tutelle de la zone Nord jusqu'à la fin du Régime du Kampuchéa démocratique, jusqu'à l'arrivée des Vietnamiens?
R. Oui, c'est le cas. À partir de ce moment-là, le secteur 103 était sous la tutelle de la zone. Mais avant cela il y a eu un autre changement dans la structure administrative.
Me VERCKEN:
Je crois que j'ai raté un morceau de la traduction, car j'ai entendu l'interprète continuer de parler, mais de très, très loin. Je ne suis pas sûr d'avoir eu la phrase en entier.
Est-ce que vous pourriez répéter, Monsieur le témoin, ce que vous venez de dire, car nous avons peut-être - je dis bien peut-être… je vais changer mon casque, avant.
Q. Oui, je suis désolé, Monsieur le témoin, je suis obligé de vous redemander de répéter ce que vous venez de dire, car je crois que j'en ai raté un morceau; excusez-moi.
[09.11.06]
M. PROM SOU:
R. Après la création de la zone, le secteur 103 est passé sous la tutelle de cette zone. Et, en tant que tel, il est resté sous cette tutelle jusqu'en 1979. Cependant, entre-temps, un autre changement de structure administrative a eu lieu.
Q. De quel changement de structure administrative voulez-vous

parler? Pouvez-vous nous le… nous l'expliquer?
R. Au niveau de la zone, Kang Chap était le président pendant un certain temps, puis il a été remplacé par Son. Quant au secteur 103, Ta Khim fut remplacé par Svay Voeun.
Q. D'accord. Il s'agit d'un changement de dirigeants, mais pas d'un changement de structure en soi. Ce sont les hommes qui changent, pas la structure; c'est exact?
R. Oui, c'est exact.
Q. Dans le cadre de votre travail, à partir de la création de la zone Nord, à la fin 77, est-ce que pour vous ça a changé quelque chose? Est-ce que vous, dans le cadre de vos activités professionnelles, entre fin 77 et début 79, il y a eu une modification, par exemple dans les personnes? Est-ce que le fait qu'on crée la zone Nord a changé l'identité des personnes à qui vous vous rendiez compte, ou est-ce qu'à votre niveau ça n'a rien changé?
[09.13.37]
R. En ce qui concernait mes propres fonctions, après l'arrestation de Bong Hang, je m'occupais du bétail dans la forêt et je n'étais pas chargé de faire des rapports ou de rendre compte à ce nouveau niveau dans le secteur.
Une fois que Svay Voeun est devenu le nouveau président du secteur 103, il m'a convoqué et m'a dit… et m'a donné l'instruction de préparer un nouveau site de travail à Rovieng et de rassembler les troupeaux et le bétail. Et il m'a chargé de

m'occuper de ce site de travail au sein du secteur 103. C'était dans la commune de Rovieng, le district de Rovieng, dans le secteur 103.

Après avoir commencé le travail sur ce site, j'ai rendu compte de la production et du rendement… et l'objectif de passer de 3,5 à 7 tonnes par hectare. C'est ce que j'ai fait jusqu'à la chute du régime, en 1979.

Q. Alors, justement, il m'intéresserait que vous parliez un petit peu de Svay Voeun. Est-ce que vous lui connaissez, d'abord, un autre nom, à ce monsieur? Est-ce que vous ne connaissez que le nom de Svay Voeun ou est-ce que vous savez s'il portait aussi un autre nom?

[09.15.51]

R. À ma connaissance, il n'avait pas d'autre nom. Je ne connaissais pas très bien ses origines. Je l'appelais toujours Bong Voeun et j'ignore s'il portait d'autres noms.

Q. Est-ce que vous êtes en mesure de dater à peu près son arrivée? Si je comprends bien, c'est en 1978. Est-ce que vous savez dire le mois au cours duquel il est arrivé pour prendre les fonctions de chef du secteur 103?

R. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était certainement milieu de 1978.

Q. Vous avez dit à l'instant que Svay Voeun vous avait convoqué pour vous attribuer une tâche à Rovieng et que vous vous étiez d'ailleurs acquitté de cette tâche jusqu'à 1979. Quand Svay Voeun

vous a convoqué, est-ce que c'était en sa nouvelle qualité de chef du secteur 103? Est-ce que c'était officiellement sous cette qualité-là que Svay Voeun vous convoquait pour vous donner des instructions?

[09.17.59]

R. À ce moment-là, il était à l'école de Rovieng. Il est arrivé à l'école et a demandé où se trouvaient tous les enseignants. Les villageois lui ont donné la réponse et il les a ensuite convoqués pour une réunion à l'école de Rovieng. À cette époque, il était le nouveau président du secteur.

Q. D'accord. Donc, à l'époque, à la mi… à la moitié de l'année 1978, vous avez assisté à une réunion avec Svay Voeun, en votre qualité d'ancien enseignant, si je comprends bien, au cours de laquelle, officiellement, le nouveau dirigeant du secteur 103 venait vous assigner de nouvelles tâches, c'est bien cela?

R. Oui, c'est exact.

Q. Est-ce que, à partir de la nomination de Svay Voeun à ce poste de chef du secteur 103, vous avez aussi eu des entretiens particuliers ou des échanges particuliers avec Svay Voeun, notamment pour lui rendre compte de votre travail à Rovieng?

[09.20.00]

R. Lorsqu'il m'a convoqué pour le rencontrer, il m'a peu parlé; il m'a confié la tâche d'augmenter le rendement de 3,5 à 7 tonnes par hectare. Il m'a demandé de rassembler les forces qui avaient été éparpillées sous son prédécesseur.

La zone qui nous était été confiée était à l'ouest du bureau de la commune de Rovieng, non loin de l'école de Rovieng. Nous devions également rassembler les outils et le matériel, ainsi que le bétail pour que les travailleurs et les ouvriers puissent travailler.

Il ne m'a pas parlé d'autres sujets à part cela. Et il m'a dit qu'il s'adressait à moi en tant que nouveau chef du secteur 103. Il m'a dit qu'il y avait eu beaucoup d'arrestations sous la direction de Kang et qu'il ne fallait pas s'en préoccuper, parce que l'Angkar allait les pardonner et avait d'ailleurs déjà pardonné à ces personnes. C'est tout.

Q. Et ensuite, dans le cadre du travail qui fut le vôtre à partir de mi-78 et jusqu'à… pendant les six mois à peu près qui ont suivi, vous avez revu Meas Voeun… plutôt, pardon, Svay Voeun?

[09.22.25]

R. Oui, je le revoyais de temps en temps. Il venait d'être nommé. Et donc il devait se rendre dans différents districts. La dernière fois que je l'ai rencontré dans le secteur 103, c'était lors de l'arrivée des troupes vietnamiennes. Il s'est enfui, moi aussi d'ailleurs, et je l'ai croisé le long de la route.

Q. Vous avez dit dans votre réponse précédente que Svay Voeun vous avait parlé du grand nombre d'arrestations qui avaient eu lieu dans le secteur 103 sous la direction de Khim. Et vous avez dit qu'il ne fallait pas s'en inquiéter, que l'Angkar pardonnait à ces gens.

Est-ce que Svay Voeun a joint le geste à la parole? Est-ce qu'il y a eu des remises en liberté de gens qui avaient été arrêtés sous la direction de Khim, mais qui ont été libérés par Svay Voeun, nouveau dirigeant du secteur 103?

R. Je ne connaissais pas très bien la situation en ce qui concernait ces questions de sécurité. Cependant, je savais que Bong Son était revenu de Siem Reap, où il (sic) avait été détenu. Il est revenu, il a rencontré Svay Voeun et il m'a rencontré également. Donc, il me semble que certaines personnes avaient bien été libérées. En 1979, certaines personnes qui avaient été détenues à Siem Reap étaient libérées, certains sont encore en vie.

[09.24.56]

Q. En 1979, c'est-à-dire après l'arrivée des Vietnamiens, ou elles ont été libérées avant l'arrivée des Vietnamiens?

R. J'ai rencontré Bong Son à l'arrivée des Vietnamiens. Pour ce qui est des autres, je les ai vus simplement après l'arrivée des troupes vietnamiennes.

Q. Svay Voeun est venu, Monsieur, à cette barre, devant cette Chambre, il a été interrogé, et je voudrais juste vous dire deux choses et recueillir votre réaction. Il a dit deux choses qui m'intéressent pour ce qui vous concerne.

La première, c'est qu'il a dit qu'il n'avait compris qu'il était le nouveau dirigeant du secteur 103 qu'après l'arrivée des Vietnamiens. En gros, ce monsieur a expliqué à la barre qu'entre

août 78 et 1979 il avait effectivement travaillé dans le secteur 103, mais qu'il ne savait pas vraiment ce qu'il y faisait et que c'est uniquement après la défaite face aux Vietnamiens qu'il a compris qu'il avait été dirigeant du secteur 103.

Est-ce que cela vous semble plausible au regard de ce que, vous, vous avez vécu?

[09.26.55]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, veuillez attendre.

L'Accusation, vous avez la parole.

M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Si mon confrère souhaite soumettre des extraits de la déposition de M. Voeun, soit, au témoin, soit, mais il devra donc lui présenter… lire les extraits de son témoignage et ne pas procéder de la sorte.

Me VERCKEN:

Je procédais de la sorte parce que je ne pensais vraiment pas que ça allait faire l'objet d'une contestation. Vous étiez présent à l'audition de ce monsieur, et vous l'avez entendu comme nous tous.

On va chercher le passage et je vous le soumettrai, Monsieur, pour que vous puissiez réagir dans les règles.

[09.28.28]

Q. Je vais, en attendant, vous poser une autre question, toujours

sur ce qu'a dit M. Svay Voeun à cette barre. C'était le 4 octobre 2012, à 14 heures 38 minutes. C'est la cote E1/130.1.

Et M. Svay Voeun a déclaré qu'il ne vous avait jamais parlé. Quelle est votre réaction à cette affirmation? Est-ce qu'elle vous semble exacte?

M. PROM SOU:

R. Je ne peux pas vous présenter de preuve. À l'époque, il n'y avait pas de documents écrits ni d'appareils photo. Je ne peux que vous dire la vérité.

Je l'ai bien rencontré à son domicile. À ce moment-là, il a parlé du rendement de 3,5 tonnes par hectare et des difficultés vécues par la population, il en a brièvement parlé.

C'est ce qui s'est passé, même si je n'ai pas de preuve à vous montrer, mais je vous dis la vérité.

M. LE PRÉSIDENT:

L'Accusation, vous avez la parole.

[09.30.30]

M. LYSAK:

À nouveau, je prierais la Défense de citer un extrait de la déposition. Je suis à 14h30, je ne retrouve pas cet extrait. Mes souvenirs de la déposition de Meas Voeun sont différents.

Je me souviens qu'il a dit avoir rencontré M. Prom Sou, mais évitons de nous fier à des souvenirs; il faudrait lire un extrait de la déposition si la Défense souhaite soumettre cette déposition au témoin.

Me VERCKEN:

Alors, je ne sais pas si c'est un problème de traduction, mais vous venez de dire que vous étiez à 14h30, or le passage que je cite est à 14h38 et 20 secondes - 38 et 20 secondes. Peut-être cela pourra vous permettre de retrouver le passage plus précisément.

Et la réponse qui est faite à la question, c'est la suivante, à la ligne 6 de la version française: "Oui, je connais cette personne. Je ne lui ai pas parlé."

En l'occurrence, à ce moment-là, on avait demandé au témoin à la barre de ne pas citer le nom complet de M. Prom Sou, puisqu'il devait comparaître. C'est pour ça qu'il dit… il utilise l'expression "cette personne", mais il a sous les yeux un document avec le nom de M. Prom Sou.

[09.32.31]

M. LE PRÉSIDENT:

Allez-y, Monsieur le coprocureur.

M. LYSAK:

Merci pour cette référence.

Une fois de plus, c'est important que vous lisiez l'ensemble de la citation parce que M. Meas Voeun n'a jamais été interrogé sur des contacts avec ce témoin pendant la période du Kampuchéa démocratique.

On lui a montré un document, il a dit: "Je connais cette personne, mais je ne lui ai pas parlé."

Il n'y a aucune indication d'ordre temporel; on ne sait pas s'il parle d'une période récente.

Et on n'a pas demandé au témoin s'il avait des contacts avec ce témoin-ci durant le Kampuchéa démocratique. Vous pouvez très bien lui soumettre cette question-là, mais… d'où l'importance de lire les extraits plutôt que de présenter les choses à sa propre manière.

[09.33.30]

Me VERCKEN:

Q. Alors, si nous revenons un tout petit peu en arrière, à 14h35, c'est M. le coprocureur Abdulhak qui procède à l'interrogatoire, ce jour-là, de M. Svay Voeun, et il entame une nouvelle ligne de questions de la manière suivante – je lis:

"J'aimerais vous montrer un autre document – dit le procureur à Svay Voeun. Mesdames et Messieurs les juges, c'est un procès-verbal d'audition de témoin par le témoin TCW-548 – donc vous, Monsieur. Ce témoin fait référence aux activités de M. Voeun. Avec votre autorisation, j'aimerais le lui montrer, lui demander s'il reconnaît cet individu et lui poser quelques questions concernant ses déclarations lors de cette audition."

Il y a alors une discussion entre les magistrats, qui autorisent le procédé sollicité par M. Abdulhak.

On rappelle au témoin qu'il ne doit pas prononcer le nom de M. Prom. Le procureur lui demande de regarder son nom.

Et, ensuite, nous avons cette déclaration de M. Meas Voeun: "Oui,

je connais cette personne; je ne lui ai pas parlé."

Voilà, je crois que les précisions sont données.

[09.35.33]

Ensuite, je voudrais revenir à la question que je vous posais initialement, toujours sur M. Svay Voeun – ou Meas Voeun. Il s'agit… donc, j'ai la référence, maintenant, d'une réponse qu'il a donnée le 9 octobre 2012 lors de sa comparution devant ce tribunal.

C'est la cote E1/132.1. Et c'est juste avant 14 heures et 14 secondes – secondes, 14 heures pile et 14 secondes. Page 79 de la version française.

Et il l'a répété plusieurs fois, mais là il le dit encore: "Je ne savais pas précisément quels étaient mes fonctions. Je ne l'ai appris qu'au moment où les troupes vietnamiennes ont envahi le Cambodge."

Ensuite, on lui demande: "Est-ce que je dois comprendre que vous avez compris que vous étiez le responsable de la région 103 en janvier 1979?"

Réponse: "Ça n'était pas en 1979, mais en août 78. Nous n'étions pas encore en 79. Je me souviens que c'était quatre mois avant 1979. On ne m'a pas dit précisément quelles allaient être mes fonctions avant que les Vietnamiens viennent."

[09.37.20]

Et voilà donc ce que dit M. Svay Voeun, à savoir qu'il ignorait, au moment où il arrive dans le secteur 103, quelles étaient ses

fonctions exactes.
Or, vous, à cette barre, il y a quelques minutes, vous nous avez dit que vous aviez été reçu à la mi-78 par M. Svay Voeun, qui vous avait donné des instructions pour aller travailler à Rovieng et faire passer la production de riz… la développer, et qu'il avait communiqué ses instructions en sa qualité de nouveau dirigeant du secteur 103.
Il me semble qu'il y a une contradiction entre ce que, vous, vous dites et ce qu'a déclaré ce monsieur.
J'aimerais obtenir votre réaction à cette différence.
M. PROM SOU:
R. Je ne comprends pas le témoignage de Svay Voeun.
En tant qu'habitant ordinaire du secteur 103, c'est ainsi que je voyais les choses. Après la disparition de Khim, il a fait son apparition.
Pour ce qui est de son rôle, de son statut, je pense que c'était le Centre qui lui confiait ses fonctions. À ma connaissance, aucun poste n'est resté vacant au cours de cette période. Et donc, à mon avis, Svay Voeun devait être le successeur de Khim dans le secteur 103, même si cela n'a pas été annoncé.
Nous l'avons vu contrôler le secteur 103. Pour dire les choses simplement, le Centre ou la zone n'ont jamais annoncé que M. Svay Voeun occupait ce poste.
Quoi qu'il dise, libre à lui.
[09.40.25]

Q. Alors, je vais juste vous demander une clarification, car je n'ai pas compris la dernière phrase que vous avez prononcée. Vous dites à la fois que l'information n'a pas été donnée, mais en même temps vous faites référence à…

Est-ce que vous pouvez expliquer votre dernière phrase? J'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire.

R. Comme je viens de le dire, Svay Voeun est venu travailler dans le secteur 103, mais cela n'a pas été annoncé de manière officielle.

On n'a pas annoncé que Svay Voeun devenait secrétaire de ce secteur 103. Toutefois, dans ce secteur 103, chacun savait que c'était bien Svay Voeun qui était secrétaire du secteur et qu'il succédait à M. Khim, lequel avait disparu.

Pour moi, le Centre n'allait jamais laisser un tel poste vacant; il fallait que quelqu'un soit en place pour contrôler le secteur une fois qu'un prédécesseur n'était plus là.

[09.42.18]

Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin, pour cette clarification.

Il me reste deux questions à vous poser, je pense.

Je voudrais revenir juste sur la question des… de la libération de prisonniers par Svay Voeun et vous relire votre réponse à la question numéro 13 dans votre audition par les enquêteurs du tribunal en date du 24 novembre 2009.

C'est la cote E3/420, question 13: "Lorsque le nommé Svay Voeun

était chef de la région 103, est-ce que les cadres ont continué à être arrêtés dans cette région?"

Et vous répondez:

"Si ma mémoire est bonne, il n'y avait pas d'autres arrestations. Il a résolu les problèmes mentaux des cadres et des habitants de là-bas pour qu'ils ne soient plus angoissés. Il a également libéré des prisonniers qui ont été incarcérés dans le centre de sécurité lorsque le vieux Khim en était à la tête."

Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire sur des remises en liberté qui auraient été décidées par Svay Voeun?

M. LE PRÉSIDENT:

Témoin, veuillez attendre.

La parole est à l'Accusation.

[09.44.14]

M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Objection concernant la forme de la question. Me Vercken affirme que c'est Svay Voeun qui était habilité à libérer des prisonniers. Or le témoin a déclaré que c'était l'Angkar qui était responsable de ce genre de question.

Si la Défense souhaite faire référence à la déposition du témoin, elle doit le faire de façon fidèle, sans déformer les propos du témoin.

Me VERCKEN:

Je ne sais pas si j'ai vraiment besoin de répondre à cette

objection, Monsieur le Président, puisque je me suis contenté de lire la déposition du témoin, qu'il a signée, et de lui demander de réagir. Je n'ai rien interprété.

Donc, il me semble franchement que toutes les précautions ont été prises pour ne pas déformer les propos de M. Prom.

[09.45.18]

M. LYSAK:

Monsieur le Président, que les choses soient bien claires. Je faisais référence à ce qu'il avait dit avant de lire ceci, lorsqu'il a dit que le témoin avait affirmé que c'était Voeun qui était habilité à libérer des prisonniers.

Me VERCKEN:

Alors, Monsieur le procureur, je vous demanderais d'éviter des interventions qui me paraissent être uniquement destinées à suggérer au témoin un axe de réponse. Vous ne faites pas une objection, vous profiter d'une objection pour faire une suggestion à un témoin à qui je pose une question.

Je trouve ça assez incorrect.

Et je demande que votre objection soit rejetée et que le témoin puisse répondre à ma question très simple.

(Discussion entre les juges)

[09.47.53]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, je vous prie de répondre à la question. Soyez plus précis: qui était habilité à libérer des prisonniers?

M. PROM SOU:

R. Je ne sais pas qui était habilité à libérer des prisonniers, mais je sais que certains prisonniers ont été libérés. Le dernier groupe de ces prisonniers libérés l'a été alors que les Vietnamiens approchaient. À ce moment-là, tous les prisonniers ont été libérés.

Me VERCKEN:

Q. Alors, moi, ce qui m'intéresse - vous vous en doutez peut-être ou peut-être pas -, ce n'est pas tellement les prisonniers qui sont libérés après l'arrivée des Vietnamiens, c'est ceux qui sont libérés avant.

Vous venez de parler du dernier groupe des prisonniers libérés, et ça suppose qu'il y en a eu qui ont été libérés avant l'arrivée des Vietnamiens. Est-ce que c'est exact?

[09.49.43]

M. PROM SOU:

R. Comme je l'ai déjà dit, je ne connaissais pas entièrement la situation. C'était au responsable de prendre les décisions, mais j'ai rencontré un dénommé "Hon" (phon.), lequel a été libéré avant l'arrivée des Vietnamiens. Il m'a demandé où j'avais été, je lui ai répondu que je m'occupais du bétail dans la forêt. Et il m'a dit que, quand les Vietnamiens se sont approché de la province de Preah Vihear, Svay Voeun et d'autres ont pris la fuite et que les chefs de prison ont dû relâcher tous les détenus.

Q. Je vais passer à un autre sujet qui concerne une personne dont vous avez parlé et qui s'appelle Proum (phon.) Son. Est-ce que vous vous souvenez avoir parlé de cette… cette dame?

R. Je ne comprends pas. Je ne me souviens pas avoir parlé de cette personne.

Pourriez-vous répéter la question?

Q. Je vais la répéter autrement pour être un peu plus précis et en vous relisant votre réponse à la question 3 dans votre déposition.

Vous dites: "Puis, la Sœur aînée Son, qui était la femme du Frère aîné Man, a été désignée pour être simple membre de la région 103."

C'est de cette personne-là dont je voulais vous parler.

[09.53.04]

R. Je connaissais tous les cadres du secteur 103, y compris Son. Je continue de bien connaître cette personne.

Q. Est-ce que vous savez si cette dame a été chef de l'unité des femmes en même temps qu'elle était un membre du comité de secteur 103?

R. Quand elle est devenue membre du secteur 103, elle était responsable d'un groupe de femmes. Cela étant, en réalité, c'est un dénommé Yiet qui était le réel président.

Me VERCKEN:

Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le témoin.

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie, Maître.

La parole est à présent à l'avocat cambodgien de M. Khieu Samphan.

[09.54.51]

INTERROGATOIRE

PAR Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Monsieur Prom Sou.

Je suis l'avocat cambodgien de Khieu Samphan. J'ai quelques questions à vous poser.

Q. Vous venez de parler des dirigeants du secteur 103. Vous avez indiqué que vous en connaissiez beaucoup. Qui étaient les principaux dirigeants de ce secteur 103, au fil du temps, à l'époque du Kampuchéa démocratique?

M. PROM SOU:

R. Il y a eu trois étapes dans le secteur 103. Durant la première étape, Man était secrétaire de ce secteur 103. Il y avait également son adjoint ainsi qu'un membre.

Concernant la deuxième étape, après le décès de Man, c'est Hang qui a été l'adjoint dans le secteur, et il s'occupait généralement du secteur 103.

Ensuite, à la troisième étape, après l'arrestation de Hang, c'est Khim qui a été nommé responsable général de tous les aspects du secteur 103.

Et, enfin, Svay Voeun est venu superviser le secteur 103.

[09.56.54]

Q. Vous avez parlé de Man, le premier secrétaire du secteur 103. Vous dites qu'il est décédé. Dans quelles circonstances est-il mort?

R. Je n'ai pas parlé de Nhan (phon.), mais bien de Man.

Q. Man ou Nhan (phon.) supervisait le secteur 103 durant la première étape?

R. Man. Je ne connais pas son nom de famille, mais on l'appelait "Man". Il est mort vers 74, car, quand j'ai été hospitalisé après avoir été blessé, il était encore en vie, puisqu'il est venu me rendre visite à l'hôpital. Il est mort au cours d'un incident avec une grenade.

Q. Donc, en 74, Hang a été le successeur de Man, est-ce exact?

R. Après le décès de Man, j'ai appris que Hang était secrétaire adjoint du secteur 103.

L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

Correction de l'interprète: Hang est devenu secrétaire, alors qu'auparavant il était secrétaire adjoint.

Me KONG SAM ONN:

Q. Qu'en est-il des relations entre Hang et Man?

[09.59.22]

R. Comme je l'ai déjà dit, le secteur 103 était divisé en trois sections. La section 1 et la section 2… J'ai bien connu ces gens quand j'ai travaillé dans ce secteur. Je l'ai bien connu alors

que j'étais sur le chantier, le chantier du barrage, près du bureau de secteur.

Q. Pendant combien de temps avez-vous connu Hang?

R. Je l'ai connu depuis son arrivée au… à la section 2, jusqu'au jour de son arrestation.

Q. Était-ce à partir de 1974 ou avant?

R. Il est venu à la section 2 en 1970, et il y est resté jusqu'à 1974.

Q. J'aimerais confirmer que vous avez bien connu Hang entre 1970 jusqu'au jour de son arrestation, est-ce exact?

R. Oui.

Q. Quand Hang a-t-il été arrêté?

R. Je l'ai appris lorsque Kang Chap a été annoncé en tant que nouveau chef de zone. J'ai donc su qu'il avait disparu.

[10.02.25]

Q. Quel était votre rapport avec Hang? Était-il simplement votre chef ou également votre ami?

R. Je n'étais pas ami avec Hang. Nos rapports concernaient le travail et son rôle au sein du secteur. Lorsque je suis devenu membre du Parti, c'est lui qui m'a fait entrer.

Q. Merci.

D'après votre expérience en travaillant aux côtés de Hang, comment travaillait-il, comment est-ce qu'il gérait ses fonctions, quelles étaient ses caractéristiques en tant que dirigeant? Pouvez-vous le décrire?

R. Hang, oui, c'était un cadre actif au sein de la section 2, dans le secteur 103. Les autres cadres et les membres de la population qu'il supervisait l'aimaient bien, mais, lorsqu'il a été accusé d'être membre d'un réseau de traîtres, bien, je ne savais pas.

Q. Merci.

Vous avez dit que c'était un cadre actif. Pouvez-vous nous décrire ce qu'il faisait au sein du secteur 103?

[10.04.46]

R. Au secteur 103, il a constaté que les conditions pendant la guerre avec les États-Unis étaient difficiles. Et il a essayé d'améliorer les conditions de vie de la population, par exemple, en leur livrant du sel.

Il a joué également un rôle de dirigeant en suivant la ligne du Parti et de l'Angkar, notamment pour des questions hydrauliques, puisque la zone était en altitude. Et il a réussi à faire construire un grand barrage.

[10.05.38]

C'était le plus grand barrage jamais construit dans la région pour retenir l'eau à des fins d'irrigation. Il a également créé un site de travail agricole sur lequel j'ai également travaillé. Il a encouragé les unités de production… d'aller travailler à divers endroits le long de la rivière, par exemple, à Ta Saeng, à Phum Thnal, Say Sovann (phon.) et Tonloab.

Après que j'ai été blessé, un autre site de travail a été créé à

la coopérative 31. C'était le site de production pour le secteur. Un autre site de production se trouvait au B-30, proche de Mum Bei (phon.), à Chhuk Slaeng (phon.). Donc, comme vous le voyez, il a fait de son mieux pour faire face aux conditions de vie dans cette zone montagneuse et a essayé d'augmenter les rendements de 3,5 à 7 tonnes par hectare.

Avant, on ne mangeait pas de riz, mais sous sa direction… il a demandé à la zone de fournir des machines pour faire de la farine de riz. Il a demandé d'autres machines pour le secteur également. Voilà quelques-unes de ses réalisations que j'ai personnellement constatées.

[10.07.47]

Q. Merci.

Vous avez dit qu'on aimait bien Hang. Pouvez-vous nous en dire davantage?

R. Il était bien, mais… parce qu'il allait rencontrer les gens dans les bases. Il est allé presque partout dans la zone, et les gens le connaissaient. Ils savaient qu'il était le chef du secteur, représentant Angkar.

Et, en fait, c'était un cadre très terre à terre et qui n'hésitait pas à aller sur le terrain lorsqu'il le fallait, en accompagnant les forces de son unité ou en allant aux côtés de la population.

Q. Merci.

Quel était le ressenti de la population du secteur 103 vis-à-vis

de Hang?
R. Lorsque j'y étais, les habitants du secteur 103 le respectaient et l'aimaient. C'était également vrai pour Man. La population les aimait tous les deux. Ils aimaient bien son travail.
Q. Merci.
Vous avez parlé tout à l'heure des travaux hydrauliques, pour stocker l'eau, pour l'agriculture. Quelle était l'étendue géographique du secteur 103? Quels étaient les districts qui en faisaient partie?
[10.10.25]
R. Comme je l'ai toujours dit, le secteur 103 se trouvait dans une zone montagneuse et il n'y avait donc pas de grande rivière. Cependant, il y avait quelques basses terres où on pouvait retenir de l'eau pour produire du riz.
À Tonloab, c'était plutôt plat et on pouvait utiliser l'eau pour produire du riz et pour alimenter la population.
Dans le district de Kuleaen, en bas de la montagne, il y avait beaucoup de terres comparé aux autres terres. Mais, si on compare cette région aux plaines, le terrain était plutôt limité. Cependant, pendant la saison sèche, on pouvait produire du riz. Là où je travaillais, à Tonloab, nous avons pu cultiver du riz dans la commune de Chhnuon, et je parle de la culture de riz en saison sèche.
Q. Merci.

Qu'en est-il des sources d'eau? Y avait-il une rivière, une crique, où l'on pouvait extraire de l'eau? C'était comment?

[10.12.30]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, veuillez attendre.

Le coavocat principal national, vous avez la parole.

Me PICH ANG:

Monsieur le Président, les questions de la Défense concerne des détails géographiques qui ne sont pas pertinents dans le cadre du dossier 002/01 et qui ne sont pas pertinents par rapport à la période du Kampuchéa démocratique. J'estime donc que cette question est en dehors de la portée de ce dossier.

Me KONG SAM ONN:

Monsieur le Président, plus tard dans mon questionnement, j'expliquerai la pertinence de mes questions, notamment concernant l'eau, qui, à l'époque, était gérée par le chef du secteur et de la zone.

Nous désirons comparer les documents versés au dossier aux déclarations de ce témoin, et, pour cette raison, je souhaiterais qu'il réponde à la question.

[10.13.55]

M. LE PRÉSIDENT:

L'objection du coavocat principal est rejetée.

Monsieur le témoin, veuillez répondre à la question qui vous a été posée par l'avocat de la défense de Khieu Samphan.

M. PROM SOU:

R. D'après ce que j'avais compris de l'aspect géographique du secteur 103, moi je connaissais bien les sites agricoles. Principalement, il s'agissait de cultiver du riz. Il y avait aussi quelques plantations agricoles peu consommatrices d'eau. Nous avions de l'eau à Prasat Pakan (phon.), derrière la pagode, il y avait une plaine et il y avait un site de travail. On pouvait faire de l'agriculture en saison sèche dès 72 et 1973, pendant les bombardements. Et on pouvait irriguer cette zone pendant la saison sèche.

[10.15.25]

Deuxièmement, à B-31, nous nous sommes entraidés dans ce travail en construisant un grand barrage qui existe encore aujourd'hui et qui était utilisé pour l'irrigation. Le barrage est aujourd'hui en mauvais état et a besoin d'être réparé.

À B-30, entre Mum Bei (phon.) et Chhum Saen (phon.), nous avions également fait de l'agriculture. Aujourd'hui, la situation hydraulique est bien meilleure et on cultive encore aujourd'hui. Il y a aussi quelques barrages plus petits qui ont été construits. Il y avait une rivière qui descendait de la montagne, mais cela aurait été impossible de retenir ce… de l'eau dans cette rivière. Nous ne pouvions le faire que dans des petits ruisseaux, avec de petits barrages.

[10.16.51]

Concernant l'aspect géographique, donc, nous avons eu la chance

de pouvoir cultiver du riz. Et, comme je l'ai indiqué, le plus gros barrage était à Tonloab, où on a pu retenir de l'eau à des fins agricoles. L'eau s'écoulait jusqu'à la rivière Sen, mais en général on retenait l'eau et on l'utilisait pour arroser le riz. Ce n'était pas totalement opérationnel en tant que réservoir.

Me KONG SAM ONN:

Q. Merci.

Qu'en est-il du paysage des terres utilisées pour cultiver du riz? Vous connaissez bien les… l'aspect géographique et les sites agricoles du secteur. Vu l'eau que vous arriviez à stocker, était-elle suffisante pour alimenter toute l'activité agricole du secteur?

R. D'après par ce que j'ai moi-même observé, par exemple à Ovloek ou à Phat Dam (phon.), il y avait une vieille source d'eau. À B-31, il y avait aussi un ruisseau. Il n'y avait pas beaucoup d'eau pendant la saison sèche, mais il y en avait beaucoup en saison humide. Et on retenait l'eau du ruisseau qu'on stockait pour l'irrigation.

[10.19.01]

Il y avait beaucoup de gens qui travaillaient à cet endroit. Environ… il y avait environ 2000 hectares de riziculture à cet endroit. Les habitants de différents districts produisaient du riz et d'autres cultures agricoles dans la zone.

Pendant la période du Kampuchéa démocratique, cet endroit faisait encore partie de la forêt. Comme à B-30, on n'avait pas les

moyens de dégager la forêt toute entière, cependant, aujourd'hui, des milliers d'hectares de forêt ont été dégagés. Ils ont également construit une route jusqu'à Mum Bei (phon.).

Q. Pour des raisons de temps, je vous demanderais de vous concentrer sur la période du Kampuchéa démocratique uniquement. C'est la période au cœur de ce dossier. Vous avez dit qu'il y avait 2000 hectares. Faites-vous référence aux terres agricoles du secteur 103 ou juste une partie des terres agricoles?

M. LE PRÉSIDENT:

Témoin, veuillez attendre.

Le coavocat principal, allez-y.

[10.20.48]

Me PICH ANG:

Merci, Monsieur le Président.

Je me suis déjà levé pour m'opposer à une question, et là, encore une fois, je me demande quelle est la pertinence des questions posées par mon confrère.

Jusque-là, nous ne voyions pas la pertinence des questions concernant les politiques ou la mise en œuvre des politiques du Kampuchéa démocratique. Ces questions sont en dehors de la portée de ce dossier et je souhaiterais que ce type de question soit rejeté et que mon confrère utilise son temps pour poser des questions plus utiles à la Chambre.

Me KONG SAM ONN:

Comme indiqué, je démontrerai la pertinence de mes questions, et

c'est à moi de le faire en temps voulu. Ce n'est pas au coavocat principal de montrer la pertinence de mes questions. C'est l'approche que j'ai choisie avec ce témoin, et j'arriverai à l'importance et à la pertinence de mes questions en temps voulu.

(Discussion entre les juges)

[10.22.51]

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre a entendu les questions posées au témoin par l'avocat de la Défense. En effet, ces questions ne semblent pas pertinentes – la deuxième objection du coavocat principal estimant que nous avons entendu toute une série de questions sans qu'on nous explique leur pertinence.

Pour cette raison, cette série de questions ne devra pas être reposée au témoin.

Témoin, vous ne devez pas répondre à ces questions posées par la défense de Khieu Samphan.

Me KONG SAM ONN:

Monsieur le Président, je voudrais soumettre un document au témoin, le document E3/1091. L'Accusation lui a déjà remis ce document précédemment, mais, si le témoin ne l'a pas, je peux lui transmettre une copie.

[10.24.06]

M. LE PRÉSIDENT:

Maître, veuillez répéter la cote du document.

Me KONG SAM ONN:

Il s'agit d'un télégramme, le télégramme numéro 53.

Monsieur le témoin, disposez-vous encore de ce document?

M. LE PRÉSIDENT:

Maître, veuillez terminer votre question.

L'Accusation, veuillez d'abord attendre la question.

Me KONG SAM ONN:

La cote est E3/1091. Il s'agit du télégramme numéro 53 intitulé: "À l'attention du cher Comité 870, très respecté et bien aimé". Le télégramme est signé "Sae" et daté du 23 août 1977.

[10.25.23]

M. LE PRÉSIDENT:

L'Accusation, vous souhaitez intervenir?

M. LYSAK:

Monsieur le Président, je me lève pour observer que je n'ai pas présenté une copie de ce document au témoin hier. Je l'ai lu simplement. Le témoin n'a pas d'exemplaire. On peut le lui remettre. J'en ai un exemplaire en khmer. Je voulais juste préciser que le témoin n'a jamais reçu ce document.

M. LE PRÉSIDENT:

Huissier d'audience, veuillez transmettre le document que tient la défense de Khieu Samphan et le remettre au témoin afin qu'il puisse le regarder.

Me KONG SAM ONN:

Q. Monsieur Prom Sou, pourriez-vous lire la partir entourée en rouge à la première page. Avez-vous terminé de lire ce passage?

[10.27.09]

M. PROM SOU:

R. Je le lis encore.

Q. Je vais lire ce passage. Vous pourrez le lire en même temps. Ainsi, nous gagnerons du temps. Le passage souligné est le suivant:

"Les raisons pour lesquelles la population dans certains districts manque de nourriture ne viennent pas d'un manque d'eau ou d'engrais, mais d'une… les causes viennent des cadres qui n'ont pas encore compris profondément la ligne du travail de production du Parti. Ils ont saisi vaguement cette ligne, et c'est tout. Il y a un certain nombre de cadres qui ont… qui tombent dans le pacifisme.

Parmi la population, il y a un antagonisme qui oppose les gens qui travaillent dur aux gens qui travaillent peu. Ce problème-là, les cadres ne le voient pas et ils n'ont pris aucune mesure pour résoudre cet antagonisme, ce qui affaiblit la force du combat, petit à petit. De forte, elle est devenue faible."

Fin de citation.

[10.29.04]

C'est un rapport qu'envoie Sae et qui mentionne la zone 801. Savez-vous qui était Sae?

[L'interprète se reprend:] Bien évidemment, vous savez qui était Sae. Et j'aimerais que vous nous disiez, d'après vos connaissances du secteur 103 et de ces terres agricoles et de son

aspect géographique… j'aimerais savoir si ce passage que je viens de lire reflète bien la situation réelle que vous-même vous avez observée – et d'après votre connaissance des cadres sur place, y compris de Hang?

M. LE PRÉSIDENT:

Témoin, veuillez attendre.

La parole est à Me Beini Ye

Me YE:

C'est une remarque plus qu'une objection.

Hier, l'avocat s'est opposé à ce qu'on présente à un témoin des documents avant de lui de demander s'il a déjà vu ce document. Or, à présent, il procède de la même manière. Ce n'est pas une objection, c'est une remarque. Chaque partie a le droit d'utiliser des documents de la même manière.

[10.30.57]

M. LE PRÉSIDENT:

Effectivement, les parties peuvent utiliser des documents pour autant que le document soit connu et ait été débattu.

Me KONG SAM ONN:

Si vous vous souvenez de ma question, je vous prie d'y répondre, Monsieur le témoin.

M. PROM SOU:

R. D'après mes souvenirs, j'ai parlé de certaines difficultés à cet endroit. Dans ce télégramme, il est question des difficultés liées aux faits que les cadres ne comprenaient pas bien les

particularités de cette zone.

Quand j'étais dans le secteur 103, j'ai constaté que les cadres et les combattants ainsi que les civils du secteur 103 ont dû appliquer la ligne de l'Angkar.

Je ne conteste pas le contenu du télégramme. Cela étant dit, il n'est pas conforme à la réalité. Et je dis la vérité.

Sur le chantier de B-31, il y avait un secrétaire du district de Kuleaen qui est devenu président de ce chantier B-31. Il a fait de son mieux pour superviser ce chantier, mais il ne connaissait pas cet endroit, qui était nouveau pour lui, et c'était donc difficile.

[10.33.24]

Cela étant, on pouvait rassembler des gens pour cultiver du riz avec un meilleur rendement. Mais cela a causé des difficultés pour tous les habitants de cette région, car ils devaient creuser des canaux, ériger des barrages.

Il y avait aussi un excédent de riz dans toutes les coopératives et dans tous les villages. La production de riz était bonne à ce moment-là. Mais, en même temps, je savais que les conditions de vie étaient pénibles. J'étais membre de ce secteur, et à ce titre je devais travailler dur pour pouvoir produire beaucoup de riz.

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur Prom Sou.

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges de m'avoir donné la parole.

M. LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la défense de Nuon Chea entant interroger ce témoin?

Me KOPPE:

Oui, Monsieur le Président, merci.

Bonjour… oh, excusez-moi. Excusez-moi.

[10.34.58]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Je voulais simplement savoir si vous entendiez interroger le témoin.

Vous avez répondu que oui, mais le moment est venu d'observer une pause. À la reprise de l'audience, vous pourrez poser vos questions, Maître.

Huissier d'audience, veuillez apporter votre concours au témoin.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 10h35)

(Reprise de l'audience: 10h59)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

La défense de Nuon Chea a la parole pour l'interrogation du témoin.

INTERROGATOIRE

PAR Me KOPPE:

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges.

Bonjour, Monsieur le témoin. Je suis Victor Koppe. Je suis l'avocat de la Défense… avocat international de la défense de Nuon Chea. Je n'ai que quelques questions à vous poser.

Q. Ce matin, vous nous avez dit avoir connu tous les cadres du secteur 103. Est-ce que vous parliez littéralement? Connaissiez-vous réellement tous les cadres du secteur?

M. PROM SOU:

R. Comme je l'ai indiqué, pendant la première administration, sous Man, je connaissais la plupart d'entre eux, mais, sous Ta Khim, je ne connaissais que lui.

[11.01.59]

Q. Lorsque vous avez dit avoir connu tous les cadres du secteur 103, vouliez-vous dire que vous connaissiez également des cadres des échelons intermédiaires et inférieurs, des soldats faisant partie des forces armées de la révolution, par exemple?

R. Les cadres que je connaissais se trouvaient au niveau du secteur et du district… ainsi que certains commandants militaires, au niveau du bataillon positionné le long de la frontière.

Je ne connaissais pas les cadres dans les villages. J'en connaissais quelques-uns au niveau des coopératives.

L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

L'interprète n'entend pas la question. Nous n'entendons plus la question de Me Koppe.

Me KOPPE:

Alors, il semblerait que les interprètes n'aient pas entendu ma question.

Q. Je répète: dans votre… dans votre audition au BCIJ (sic), vous avez mentionné le secteur 106. Entre 1970 et 79, avez-vous connu des cadres ou des soldats au sein du secteur 106?

R. Au secteur 106, je connaissais le chef du secteur, Soth et un certain Sien, qui étaient membres de ce secteur.

[11.04.20]

Lorsque je me rendais dans ce secteur, je mangeais avec Sien à son domicile. J'ai rencontré Soth et Sien à cet endroit.

Q. Pouvez-vous nous dire davantage ce qui s'est passé dans le secteur 103, entre 1970 et 79, d'après vos connaissances? Étiez-vous au courant de ce qui se passait au sein du secteur 103?

R. D'après mon expérience, de 1970 à 72-73, il y avait des bombardements aériens le long de la route de Treaeng à Preah Vihear. Il y avait des avions B-52, par exemple. Il y a eu également une grande inondation en 1972.

Un troisième point dont je me rappelle, c'est que le 17 avril 1975 le Cambodge a été libéré, et l'Armée révolutionnaire du Cambodge a libéré le pays. Comme je l'ai dit auparavant, des cadres ont été remplacés au sein du secteur, et en 1977 des arrestations ont eu lieu. Ce sont des choses que j'ai pu observer et vivre pendant cette période.

[10.06.42]

Q. Merci, Monsieur le témoin.
Hier, l'Accusation vous a demandé si les soldats, fonctionnaires ou policiers de Lon Nol étaient considérés comme des ennemis. Vous avez répondu en disant que, après le 17 avril, les fonctionnaires et les soldats de Lon Nol sont restés dans des coopératives et n'ont pas subi de purge. Pourriez-vous nous expliquer comment vous avez su que ces fonctionnaires de Lon Nol ne… n'ont pas subi de purge… à leur encontre?
R. D'après ce que j'en sais, les fonctionnaires du gouvernement dans le secteur de Preah Vihear et les soldats ayant pris la fuite dans les montagnes de Preah Vihear n'ont pas été arrêtés. Cependant, quelques arrestations ont eu lieu, d'après ce que j'avais compris. Moi-même, j'étais un ancien enseignant de l'ex-régime, mais l'Angkar m'a épargné. Il m'a intégré au sein du mouvement pour le Kampuchéa démocratique.
[10.08.47]
Q. Vous dites que quelques soldats ont été arrêtés. Sont-ce les soldats dont vous parliez hier en disant qu'ils n'ont pas été l'objet de purge et sont restés dans les coopératives?
R. Les soldats ne sont pas restés dans leurs unités respectives, mais ont été dispersés dans les villages et les coopératives pour vivre comme des gens ordinaires et travailler dans l'agriculture.
Q. Savez-vous quoi que ce soit concernant d'éventuelles exécutions d'anciens soldats ou fonctionnaires de Lon Nol dans le secteur 103 dans la période allant jusqu'à la libération de 1975

et après cette date?
R. J'en savais très peu.
Je ne savais que ce qui se passait dans la zone où je résidais. D'anciens fonctionnaires du gouvernement ainsi que d'anciens policiers et "de" soldats vivaient aux côtés des habitants des coopératives. Certains soldats de Lon Nol ont été recrutés pour effectuer des réparations ou être des chauffeurs dans le secteur. [11.11.03]
Q. Vous avez dit auparavant avoir connu de nombreux cadres et soldats de la révolution au sein du secteur 103. Est-ce que l'un quelconque de ces cadres ou de ces soldats vous aurait dit, avant 1975 ou après ou bien plus tard… vous aurait parlé éventuellement d'exécutions d'anciens soldats ou fonctionnaires de Lon Nol?
R. Je ne comprenais pas la situation dans sa totalité.
D'après ce que j'en savais, certains soldats de Lon Nol se sont réfugiés au temple de Preah Vihear. Et, en 1975, Phnom Penh a été libérée, le 17 avril. Le temple de Preah Vihear a été libéré le 27 avril 1975. J'ignore ce qui est arrivé aux soldats qui s'y étaient réfugiés.
Quant aux autres, qui se sont enfuis dans les montagnes, ils sont redescendus et ont vécu aux côtés des villageois, dans des villages et dans des coopératives.
Quant aux soldats révolutionnaires arrêtés dans le secteur 103, j'en savais très peu.
Q. Est-ce que des cadres du secteur 103 ou 106 que vous

connaissiez vous ont parlé d'une politique existante pendant la période du Kampuchéa démocratique qui consistait à traquer, à démasquer d'anciens fonctionnaires de Lon Nol et les exécuter, simplement pour avoir été membres de l'administration de Lon Nol? [11.14.06]

R. D'après mes connaissances, les anciens fonctionnaires et soldats de Lon Nol, y compris les enseignants, n'ont pas été rassemblés et exécutés dans le secteur 103. Cela ne s'est pas passé. Alors, savoir s'ils ont été traqués et arrêtés à quelques autres endroits, je ne le sais pas.

Q. Monsieur le témoin, ma question concerne précisément le secteur 106. Aviez-vous connaissance d'une politique visant à rafler d'anciens soldats et fonctionnaires de Lon Nol dans le secteur 106? Pendant la période, voire après, avez-vous jamais entendu dire quoi que ce soit à ce sujet?

R. Comme je l'ai dit, je n'étais pas au courant de la situation dans le secteur 106, ce n'était pas mon secteur. Je connaissais simplement le chef et un membre de ce secteur. Mais je n'étais pas au courant des activités de ce secteur… sur, éventuellement, des arrestations ou des purges de soldats. Là, je n'étais pas au courant.

[11.15.46]

Sur ce même sujet, je ne connaissais que quelques détails de ce qui se passait au secteur 103.

Q. Je comprends. Et je comprends aussi, Monsieur le témoin, que

vous essayez de faire la différence entre ce que vous saviez pendant la période de 1975 à 1979…

Est-ce que plus tard, dans les années 80, 90, voir après l'an 2000… avez-vous entendu parler d'exécutions de fonctionnaires ou de soldats de Lon Nol dans les anciens secteurs 103 ou 106?

R. Après 1975 et pendant des années, jusqu'à l'an 2000, je n'étais pas au secteur 106. Mais, bien sûr, j'ai entendu des gens parler d'autres secteurs, des combats, des attaques dans des villages d'autres secteurs et également des purges. Personnellement, je ne connaissais pas les détails de ce qui s'est passé dans des secteurs, dans le secteur de Siem Reap ou de Preah Vihear.

[11.17.33]

Q. Merci, Monsieur le témoin.

Je vais passer au deuxième et au dernier sujet qui m'intéresse. Hier, vous avez parlé d'une réunion où Nuon Chea était présent. Vous avez dit qu'il a parlé de la production de riz, de la construction de barrages, et cetera.

Vous rappelez-vous de quelle manière Nuon Chea s'est présenté avant de prendre la parole brièvement lors de cette réunion?

R. D'après mon souvenir, il a ouvert la réunion au bureau de Tonloab. Il s'est contenté de parler de la situation et du passage du secteur sous la zone. Il est ensuite allé voir les barrages et mon bureau, l'endroit où je travaillais. Il a parlé brièvement de la production de riz et du rendement, qui devait

passer de 3,5 à 7 tonnes par hectare.

Q. J'ai bien compris. Je vous ai demandé si vous vous souvenez comment il s'est présenté avant de prendre la parole.

Ou a-t-il été présenté par d'autres qui auraient dit: "Voici Monsieur Untel"? Vous rappelez-vous ce qui s'est passé?

R. D'après mon souvenir, il ne s'est pas présenté. Il a présenté Kang Chap, alias Sae, comme chef de la nouvelle zone Nord. C'est tout ce dont je me rappelle concernant les présentations.

[11.20.18]

Q. S'il ne s'est pas présenté, je présume que quelqu'un d'autre s'en est chargé - peut-être pas. Mais comment savez-vous que c'était bel et bien Nuon Chea qui s'adressait à… cette réunion?

R. En fait, les habitants de Preah Vihear savaient qu'il était le président de l'Assemblée. Il y avait une femme qui représentait Preah Vihear et qui le connaissait très bien. C'est ainsi que nous avons su qui il était.

Q. Donc, si j'ai bien compris, vous saviez que la personne qui s'adressait à la réunion était Nuon Chea parce que vous l'avez appris plus tard, et c'est quelqu'un d'autre qui vous l'aurait dit plus tard. Est-ce que j'ai bien compris?

R. Non, c'est inexact.

Je savais qu'il était Nuon Chea avant la réunion.

Q. Et comment l'avez-vous su avant la réunion?

R. Avant la réunion… ou, plutôt, lorsque j'ai assisté à la réunion, je l'ai vu.

[11.22.44]

Q. Je regrette d'insister sur ce point, Monsieur le témoin, mais vos réponses ne m'expliquent toujours pas comment vous avez su que la personne qui s'adressait à la réunion était bien Nuon Chea?

R. En fait, j'ai su qui il était par d'autres personnes, parce que Lay (phon.) l'un de ses gardes du corps venait du même village. Je connaissais son garde du corps et donc j'ai su qui il était.

Q. Est-ce que vous aviez vous-même vu Nuon Chea de vos propres yeux avant de le voir à cette réunion?

R. Avant la réunion au secteur 103, je ne l'avais jamais rencontré en personne. J'en avais entendu parler par le chef du secteur et par son garde du corps, un dénommé Ley (phon.), du secteur 103.

Q. Et ce Ley (phon.) était-il présent à la réunion dont nous parlons?

R. Lay n'a pas assisté à la réunion, car il était affecté à ses activités de protection.

[11.25.10]

Q. Mais si Ley (phon.) n'était pas présent, si vous n'aviez jamais vu Nuon Chea auparavant et si on n'a pas présenté l'orateur, comment saviez-vous, pendant la réunion, que la personne qui parlait de la production de riz était bien Nuon Chea?

R. Comme je viens de le dire, ce sont d'autres personnes qui m'ont parlé de lui. Et j'ai entendu son nom à la radio, parce qu'il était le président de l'Assemblée du Kampuchéa démocratique.

Q. Donc, la personne qui s'adressait à cette réunion, qui était d'après vous Nuon Chea, quel était le nom qu'on utilisait pour désigner cet orateur?

A-t-on dit "voici Nuon Chea"?

R. Je ne m'en souviens pas. Cependant, on l'appelait le Frère numéro 2.

Q. Est-ce quelque chose que vous saviez à l'époque ou que vous savez maintenant? Lorsqu'il s'adressait… à la réunion, le saviez-vous ou l'avez-vous appris bien plus tard?

R. Je pense… je savais que les gens parlaient du Frère numéro 2, qu'ils faisaient référence à lui avant la réunion. J'ai entendu ce titre lors de la réunion du secteur avec le Comité central à Phnom Penh.

[11.27.44]

Q. Pendant cette réunion, avez-vous entendu le terme "Frère numéro 2" utilisé pour s'adresser à lui ou bien a-t-on utilisé un autre nom ou titre?

R. D'après mes souvenirs, la "phrase" "Frère numéro 2" n'a pas été employée pendant la réunion.

Q. Ce sera ma dernière question à ce sujet.

J'aimerais que vous nous "dites" quel nom a été utilisé pour

faire référence à lui: Frère Chea, Nuon Chea, Frère numéro 2? Vous rappelez-vous quel… comment a-t-on désigné cette personne?

M. LE PRÉSIDENT:

Le témoin, veuillez attendre.

L'Accusation, vous avez la parole.

M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Je m'oppose à cette question, car elle est répétitive. Elle a été posée à plusieurs reprises.

[11.29.03]

Le témoin nous a dit ce dont il se rappelle de cette réunion. Il a répété à plusieurs reprises que Nuon Chea est venu à son bureau par la suite et je pense que mon confrère a épuisé ce terrain. C'est répétitif.

Me KOPPE:

Monsieur le Président, si le témoin ne répond pas à ma question, je vais continuer à la reposer sous d'autres formes, mais je vais passer à autre chose.

Q. Monsieur le témoin, vous rappelez-vous combien de personne assistaient à la réunion lors de laquelle que vous dites que Nuon Chea aurait parlé de la production de riz? Il y avait combien de personne dans la pièce?

M. PROM SOU:

R. Il y avait Nuon Chea, Kang Chap et le Frère Hang. C'est Hang qui présidait la réunion et qui a invité des cadres du district

et d'autres sites de travail pour participer à la réunion.
Il y avait une cinquantaine de personnes.
[11.30.55]
Q. Après la réunion, que s'est-il passé?
Vous avez parlé du fait que vous n'aviez pas eu de déjeuner. Est-ce que vous avez vu Nuon Chea partir? Que s'est-il passé après la réunion?
R. La réunion a dû prendre fin vers 11 heures du matin, si je me souviens bien. C'est Hang qui devait organiser le repas des participants. Certains ont mangé sur place, d'autres sont rentrés chez eux.
Q. Avez-vous vu où s'est rendu Nuon Chea après la réunion?
R. Après la réunion, Nuon Chea est allé visiter mon site de travail, qui était un endroit où l'on cultivait du riz de saison sèche. Il s'est aussi rendu dans les cuisines de mon site de travail. Il a même demandé à Son de lui préparer des légumes marinés pour qu'il puisse les manger avec son riz. Il a dit qu'il n'aimait pas le porc ni le bœuf, et il a demandé, donc, des légumes marinés.
Q. Quand il est allé visiter ce site de travail, vous a-t-il parlé?
R. Je travaillais sur le site au moment où il est venu en visite. L'un de mes enfants a dû lui faire visiter ce site de travail. Je me rappelle qu'il portait un sarong à carreaux plutôt qu'un pantalon normal.

[11.34.11]
Q. Quand il a pris la parole, vous rappelez-vous s'il avait un accent cambodgien particulier?
R. Il avait une voix quelque peu enrouée, quelque peu rauque. Je me souviens de ce qu'il a dit: il a parlé du rendement de 3,5 à 7 tonnes par hectare. Voilà ce dont je me souviens encore.
Q. D'après la manière dont il s'exprimait, avez-vous pu déterminer de quelle région du Cambodge il était originaire?
R. Il parlait comme les gens de Battambang. C'était le même dialecte.
Q. Après avoir mangé ses légumes marinés, est-ce que Nuon Chea a quitté le secteur 103?
R. Je n'en sais rien. J'ai su qu'il avait participé à la réunion, après quoi il est allé visiter mon site de travail. Mais, après ça, je ne sais pas s'il est parti. En tout cas, il n'a pas dû passer beaucoup de temps sur ce site de travail.
[11.36.56]
Q. Hier, l'Accusation vous a interrogé sur une partie de votre procès-verbal d'audition. C'était la réponse 10, où il était question d'une réunion secrète qui s'était tenue en présence de Nuon Chea, Kang Chap, Ta Khim et Ta Saroeun. Si vous dites qu'après avoir mangé ses légumes marinés et le riz il est parti, cela veut donc dire que cette réunion dont vous parlez n'a pas eu lieu le jour même, n'est-ce pas?
R. Je ne l'ai pas vu au moment où il prenait son repas, mais je

savais qu'il avait ramené des légumes marinés là où j'étais. Il les a emmenés. Je ne sais pas où il les a mangés.

Q. Cette réunion secrète dont vous avez parlé, à laquelle a assisté Nuon Chea, à quel moment a-t-elle eu lieu?

R. D'après ma propre analyse, voici ce que je peux dire: pour chaque réunion, il y avait un certain degré de secret. La réunion rassemblait des cadres et des hauts dirigeants, mais les tiers n'étaient pas informés de la tenue de cette réunion.

[11.39.35]

Q. Vous avez cependant parlé d'une réunion secrète. A-t-elle eu lieu le même jour ou bien plus tard? Vous en souvenez-vous?

R. Je n'en sais rien, mais je peux dire que la réunion a eu lieu dans le mois qui a suivi le moment où Khim et Sae ont été nommés. Par la suite, on a vu que quelqu'un de nouveau était en poste, tandis que son prédécesseur a disparu.

Q. À présent, vous dites donc que cette réunion secrète a eu lieu un mois après la réunion dont vous avez… dont nous avons parlé et à laquelle Nuon Chea a parlé de la production de riz?

Donc, la réunion secrète a eu lieu un mois plus tard, est-ce exact?

R. Je ne me souviens pas du moment exact. Après la réunion qui a eu lieu dans ce secteur, il y a eu une autre réunion ailleurs, je ne sais pas où, mais, quoi qu'il en soit, une nouvelle réunion ne se déroulait pas plus tard qu'un mois après la première.

[11.41.56]

Q. Êtes-vous en train de spéculer concernant le moment auquel a eu lieu cette "supposée réunion secrète" ou bien s'agit-il d'une chose que vous savez?
R. Il s'agit d'une hypothèse de ma part et d'une analyse de ma part. Je n'en ai pas été témoin personnellement - de cette réunion.
Q. Est-ce sur la base de ces mêmes hypothèses et analyses que vous affirmez que cette supposée réunion était de nature secrète - et je mets l'accent sur le mot "secrète"?
R. Il est vrai que c'était une réunion secrète. Moi, je n'y ai pas assisté. Elle était destinée aux hauts dirigeants.
Q. Mais pouvez-vous expliquer à la Chambre comment vous pouvez être certain qu'une réunion supposément "secrète" a eu lieu à laquelle Nuon Chea a assisté, peut-être un mois après la réunion publique?
R. Je n'en sais rien, car la réunion était secrète.
Q. C'est exactement là que je voulais en venir. Cette réunion secrète n'est-elle pas en réalité le fruit de votre imagination?
[11.44.51]
R. Si je dis cela, c'est sur la base de ce que je savais des moments auxquels se déroulaient les réunions sous le Kampuchéa démocratique. Il y avait deux types de réunions: des réunions publiques et des réunions secrètes.
Q. Je suis sûr qu'il y avait des réunions publiques et des réunions secrètes. Mais, pour moi, vous ne savez absolument pas

si une réunion secrète a effectivement eu lieu en présence de Nuon Chea, Kang Chap, Ta Khim et Ta Saroeun, est-ce exact?

[11.45.51]

R. Je ne sais pas quoi vous répondre.

Les réunions secrètes étaient organisées. Sans de telles réunions, Khim, le secrétaire de secteur, n'aurait pas pu communiquer d'informations à ses subordonnés.

Q. À nouveau, vous donnez une réponse générale.

Pour la dernière fois, laissez-moi vous dire que, selon moi, il n'y a pas eu de réunion secrète à laquelle aurait participé Nuon Chea. Est-ce que je me trompe?

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, vous n'avez pas à répondre à cette question, qui est répétitive.

Maître, le témoin a dit lui-même qu'il s'agissait d'hypothèses. Le plus souvent, dans sa déposition, il a dit qu'il faisait des conjectures. En khmer, en tout cas, c'est parfaitement clair. Il a déjà répondu à vos questions.

La Chambre ne souhaite pas entendre vos questions répétitives.

[11.47.37]

Me KOPPE:

Si, pour vous, il est clair que le témoin a fait de la spéculation depuis le début, eh bien, je suis parfaitement satisfait aujourd'hui.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

Allez-y, Maître, la défense de Khieu Samphan.

Me VERCKEN:

Merci, Monsieur le Président.

C'est sans rapport avec monsieur.

C'était juste pour vous indiquer: je crois savoir par votre Greffe que M. Chau Ny est déjà présent dans les locaux du tribunal. C'est la Partie civile qui était prévue pour demain et je voulais vous signaler, que ce soit ce matin ou cet après-midi, que, cette personne étant présente à notre demande, nous n'aurons pas besoin de beaucoup de temps pour procéder à son audition. C'est une information que je voulais vous communiquer si jamais vous souhaitiez pouvoir dégager la matinée de demain, par exemple.

[11.48.50]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Maître, pour cette information.

La Chambre a l'intention d'entendre un témoin cet après-midi, et ce, si la vidéoconférence s'achève plus tôt que prévu.

Monsieur Prom Sou, votre déposition touche à son terme. Vous pouvez à présent disposer. La Chambre vous est très reconnaissante de votre participation. Nous vous savons gré de votre patience et de vos efforts pour répondre aux questions des juges et des parties. Votre déposition contribuera assurément à

la manifestation de la vérité.

Bonne continuation à vous.

Huissier d'audience, veuillez apporter votre assistance à M. Prom Sou pour qu'il puisse rentrer chez lui sain et sauf.

[11.50.18]

À l'intention des parties et du public, la Chambre annonce à présent que, cet après-midi, elle entendra la déposition du témoin TCW-84 par vidéoconférence.

L'audience commencera à 13h30 et prendra fin à 17h, si besoin est.

Agents de sécurité, veuillez conduire M. Khieu Samphan à sa cellule temporaire et le ramener dans le prétoire pour l'audience de cet après-midi, qui commencera à 13h30.

L'audience est levée.

(Suspension de l'audience: 11h51)

(Reprise de l'audience: 13h33)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

Nous allons entendre le témoin TCW-84, qui va déposer depuis la France, par vidéoconférence.

Madame la greffière, qu'en est-il de la liaison Internet avec la France?

LE GREFFIER:

Les services techniques ont établi la liaison avec la France, et le témoin est prêt à déposer.

[13.34.42]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur le témoin, bon après-midi.

M. CHAU SOC KON:

Bon après-midi, Monsieur le Président.

INTERROGATOIRE

PAR M. LE PRÉSIDENT:

Q. Comment vous appelez-vous?

M. CHAU SOC KON:

R. Je m'appelle Chau Soc Kon.

Q. Merci, Monsieur Chau Soc Kon. Quel âge avez-vous?

R. J'ai 67 ans.

[13.35.09]

Q. Où résidez-vous actuellement?

R. J'habite en France.

Q. Quel est votre métier?

R. Je suis à la retraite depuis plus de deux ans.

Q. Pouvez-vous nous indiquer le nom de vos parents?

R. Pour mon père, c'est Chau Kan (phon.), et pour ma mère, c'est Nim Chun (phon.). Tous deux sont décédés.

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chau Soc Kon, en tant que témoin comparaissant devant cette Chambre, vous devez prêter serment ou faire une déclaration conformément à votre religion. Êtes-vous d'accord?

M. CHAU SOC KON:

Oui.

M. LE PRÉSIDENT:

Madame la greffière, je vous prie de faire prêter serment au témoin.

[13.36.32]

LE GREFFIER:

Monsieur le témoin, veuillez répéter après moi: "Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité."

M. CHAU SOC KON:

Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur Chau Soc Kon.

Q. D'après les indications communiquées ce matin par le greffe, vous n'avez, à votre connaissance, aucun lien de parenté, que ce soit par le sang ou par alliance, avec l'une quelconque des parties civiles ou l'un des deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan. Est-ce exact?

M. CHAU SOC KON:

R. Oui.

[13.37.38]

Q. Monsieur Chau Soc Kon, en tant que témoin, vous pouvez vous abstenir de répondre à toute question entraînant pour vous un

risque d'incrimination. À part ce cas de figure là, vous devrez répondre à toutes les questions posées par les juges ou les parties. Vous devrez dire la vérité sur ce que vous avez vu, entendu, ou vécu, ou observé directement, concernant les questions qui seront posées par les juges ou par les parties. Comprenez-vous?

R. Oui.

Q. Monsieur Chau Soc Kon, avez-vous été entendu par des enquêteurs du Bureau des cojuges d'instruction?

R. Non.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

La parole va être donnée à la défense de Khieu Samphan, qui pourra interroger ce témoin. Vous disposez de 75 minutes pour ce faire. Je vous en prie.

[13.39.21]

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi, Mesdames, Messieurs les juges. Bonjour à tous.

Bon après-midi, Monsieur Chau Soc Kon. Je m'appelle Kong Sam Onn. Je suis l'un des avocats de Khieu Samphan. J'ai quelques questions à vous poser. Elles concernent votre histoire personnelle et celle de Khieu Samphan. Est-ce que vous m'entendez bien?

M. CHAU SOC KON:

(Intervention non interprétée)

Me KONG SAM ONN:

Monsieur Chau Soc Kon, m'entendez-vous?

M. CHAU SOC KON:

Apparemment, vous ne m'entendez pas, car j'ai déjà répondu à la question.

[13.40.37]

Me KONG SAM ONN:

Veuillez observer un temps d'arrêt avant de répondre. Ainsi, votre voix pourra-t-elle passer dans le système audio. Veuillez marquer un temps d'arrêt après avoir entendu ma question, sinon nous ne pourrons pas entendre vos propos.

M. CHAU SOC KON:

Ici, je ne vois pas de voyant rouge sur mon micro. Par contre, chez vous, je vois qu'il y a un voyant rouge.

INTERROGATOIRE

PAR Me KONG SAM ONN:

Quand vous voyez que mon voyant rouge s'éteint, veuillez attendre quelques instants avant de répondre.

Laissez-moi vous poser quelques questions.

Q. Monsieur, pouvez-vous nous décrire votre parcours scolaire et académique?

[13.41.54]

M. CHAU SOC KON:

R. Je suis né en 1946... [L'interprète n'a pas saisi les

toponymes.] À l'époque, cet endroit était placé sous le protectorat français. Mon village natal faisait partie du territoire vietnamien, mais par la suite le nom a changé… [L'interprète n'a pas saisi le toponyme.]

Quand j'avais sept ans, j'ai étudié à l'école de Svay Tong… à la pagode de Svay Tong. On y enseignait le khmer et le français. À l'âge de huit ans, je suis allé étudier au Cambodge. Je vivais avec des membres de ma famille.

Et, jusqu'à 1958… ou, plutôt, en 1958, j'ai passé un examen d'entrée pour aller étudier au Lycée pédagogique. C'est une école qui existe encore à ce jour; elle se trouve près du monument de l'Indépendance, en face du Wat Langka. À l'époque, c'était la sixième année. Cette école formait des enseignants. En fin de cycle, les diplômés partaient enseigner dans différentes écoles du pays.

[13.43.39]

Une fois arrivé en deuxième année - dans l'ancien système -, je suis allé étudier au lycée Sisowath. À l'époque, on l'appelait Bakdouk (phon.). Ensuite, j'ai étudié les sciences pendant un an. J'ai obtenu une bourse pour aller étudier en France, une bourse française. J'ai obtenu une maîtrise en économie dans une université parisienne.

Après cela, je suis devenu fonctionnaire.

Q. À la fin de vos études en France, êtes-vous rentré au Cambodge?

R. Non, je ne suis jamais rentré au Cambodge. La première fois que je suis rentré au Cambodge, c'était en décembre 2002.
Q. Quel était votre métier avant votre départ à la retraite?
R. J'ai travaillé à différents endroits, parfois pour de courtes périodes, parfois pour de plus longues périodes. Tout d'abord, j'ai travaillé dans une imprimerie. J'étais informaticien. J'ai occupé ce métier pendant longtemps avant de prendre ma retraite.
Q. Venons-en à vos opinions politiques. Quelles sont vos opinions politiques?
[13.46.22]
R. Vous parlez de mes vues politiques en général au cours de ma vie ou bien est-ce que vous vous référez à une période particulière?
Q. Je vous interroge sur vos opinions politiques depuis les années passées à l'école jusqu'aujourd'hui. Ensuite, je passerai à des périodes plus précises. Êtes-vous prêt à nous faire part de vos opinions politiques?
R. (Intervention non interprétée)
Q. Veuillez répondre par oui ou par non.
R. Oui, je peux le faire.
Q. Merci. Quand vous étiez étudiant au Cambodge et en France, avez-vous eu des activités politiques? Quelles étaient vos tendances politiques?
R. Alors que j'étais au Cambodge, à l'Institut pédagogique, il y avait un enseignant stagiaire qui était mon aîné; c'était un

progressiste. Je devais avoir entre 12 et 14 ans et j'aimais entendre mes aînés parler de leurs points de vue. Ils parlaient de la situation sociale du Cambodge de l'époque, ils parlaient des conditions de vie, et ainsi de suite.

Par la suite, je suis parti pour la France et, bien entendu, j'ai beaucoup appris en côtoyant mes aînés. Je pourrais vous donner plus de précisions, le cas échéant.

[13.48.48]

Une fois en France, après avoir obtenu ma bourse, soit à compter de septembre 1967, c'est-à-dire avant le coup d'État, car le coup d'État a eu lieu au mois de mars et il a été dirigé par Lon Nol… Et au moment du coup d'État, à 25 kilomètres de Paris, là où j'étais, il y avait une trentaine d'étudiants. Et à l'époque du coup d'État, soit le 18 mars 1970, mes amis étudiants et d'autres amis parisiens, nous nous sommes rassemblés pour manifester notre soutien en faveur du FUNK. Nous avions donc une position politique ferme et nous n'avons pas changé depuis.

Q. Vous avez parlé d'opinions progressistes…

M. CHAU SOC KON:

Je ne vous entends pas.

Me KONG SAM ONN:

M'entendez-vous?

[13.50.35]

M. CHAU SOC KON:

Oui.

Me KONG SAM ONN:

Q. Vous avez parlé des opinions progressistes remontant à votre passage par l'Institut pédagogique. Pourriez-vous préciser?

(Courte pause)

Monsieur Chau Soc Kon, m'avez-vous entendu? On a perdu la ligne.

(Courte pause: problème technique)

M. LE PRÉSIDENT:

Maître, veuillez patienter. Nous sommes confrontés à un problème technique. La liaison Internet ne fonctionne pas bien.

(Courte pause: problème technique)

[13.53.18]

Allez-y, Maître. Continuez.

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le témoin, m'entendez-vous?

M. CHAU SOC KON:

Oui.

Me KONG SAM ONN:

Q. Avant que la connexion ne soit interrompue, je vous ai interrogé sur les opinions progressistes remontant à votre passage par l'Institut pédagogique. Pourriez-vous préciser?

[13.53.57]

M. CHAU SOC KON:

R. À l'époque, j'étais adolescent. Pour moi, l'idée était de parvenir à la justice entre les puissants et ceux qui n'avaient

pas de pouvoir. Voilà, en gros, en quoi consistait cette tendance. C'est ainsi que je l'ai interprétée en tant qu'adolescent.

Les étudiants des classes supérieures parlaient de la situation du Cambodge de l'époque. Ils avaient environ 25 ans. Autrement dit, ils étaient bien plus âgés que moi. Ils parlaient des pauvres, des riches, des capitalistes, des hommes d'affaires du Cambodge. La position progressiste consistait à aspirer à la justice et à l'égalité sociale.

Q. Merci.

Vous dites que vous vous êtes rallié au Front au moment où vous étiez étudiant en France. Vous dites que ça, c'était après le coup d'État dans lequel Samdech Sihanouk a été renversé. Voici ma question: qu'est-ce qui vous a poussé à soutenir le Front?

(Courte pause)

Monsieur Soc Kon, m'entendez-vous?

Monsieur le Président, apparemment, nous avons à nouveau perdu la connexion Internet.

(Courte pause: problème technique)

[13.57.30]

M. LE PRÉSIDENT:

Continuez, Maître.

Me KONG SAM ONN:

Monsieur Chau Soc Kon, m'entendez-vous à présent?

M. CHAU SOC KON:

Oui.

Me KONG SAM ONN:

Q. Voici ma dernière question: qu'est-ce qui vous a poussé à soutenir le Front après le coup d'État par lequel Samdech Sihanouk a été renversé? Pourquoi avez-vous décidé de soutenir le Front?

[13.58.11]

M. CHAU SOC KON:

R. À l'époque, nous, les étudiants, nous avons décidé de soutenir le Front pour des raisons faciles à comprendre.

Selon nous, le coup d'État contre Samdech Sihanouk était illégal, même s'il avait été appuyé par les États-Unis. Ça, c'était notre principale motivation.

Deuxièmement, ce coup d'État marquait le déclenchement d'une guerre au Cambodge.

Voilà donc les deux principales raisons de notre décision.

Q. Connaissiez-vous, à l'époque, les principaux dirigeants du Front?

R. À l'intérieur du pays, le Front était dirigé par Samdech Sihanouk. Il y avait d'autres personnalités importantes dont le nom m'échappe. Ces gens avaient été diplomates, et eux aussi soutenaient le Front. Ils étaient plusieurs. À Paris même, une association a été mise en place; c'était l'Association du Front uni. Le comité était présidé par Kaen (phon.). Je l'ai rencontré.

[14.00.20]

Q. Merci.
Vous avez mentionné le mouvement du Front. À l'époque, saviez-vous qu'il y avait des forces à l'intérieur du Cambodge qui soutenaient ce Front? Y en avait-il ou pas?
R. En 1970, nous avons reçu quelques informations en France, dans des articles de presse rédigés en français. Nous recevions également des informations par les diffusions radio du FUNK. Je ne me souviens pas de l'année exacte où j'ai obtenu ces informations. Mais, à l'époque où nous étions en France, nous suivions les informations des journaux chinois, dont "Xinhua", informations concernant la résistance au Cambodge. J'ai appris l'existence de ce mouvement en lisant "Xinhua", les journaux que je viens de mentionner et en écoutant les radiodiffusions du FUNK.
[14.01.56]
Q. Merci.
Pourriez-vous nous dire également si vous connaissiez déjà M. Khieu Samphan pendant cette période, c'est-à-dire après 1970?
R. Jusqu'en 1974, j'avais simplement entendu son nom. Mais Khieu Samphan est allé en Roumanie, et nous, qui étions en France, avons organisé une délégation pour aller le rencontrer là-bas en 74. Je ne me souviens plus du mois. Nous étions ravis de le rencontrer car nous avions appris que le mouvement de résistance au Cambodge avait été créé. C'était la première fois que je le rencontrais. C'était en 1974.

Q. Merci. Pouvez-vous préciser l'endroit où vous l'avez rencontré? Vous dites que Khieu Samphan s'est rendu en Roumanie. Étiez-vous en Roumanie lorsque vous l'avez rencontré?

R. Nous nous sommes rencontrés à Bucarest, la capitale de la Roumanie. Je ne me souviens pas de la date. Il était le chef d'une délégation cambodgienne qui visitait plusieurs pays, dont la Roumanie. Nous nous sommes rencontrés à Bucarest.

[14.03.51]

Q. Merci. Dans votre délégation, combien de personnes ont rencontré Khieu Samphan?

R. Je ne me souviens pas exactement du nombre de personnes dans la délégation venant de Paris. On était une vingtaine au total, et je me souviens que le chef de la délégation était M. In Sokan. Et nous savions que Khieu Samphan était le chef de la délégation venant du Cambodge. Je me souviens d'un dénommé Tun Chot Sirinn qui était chargé du protocole. Il est venu de France pour rencontrer Khieu Samphan, également.

Q. Merci. Pouvez-vous nous dire brièvement de quoi vous avez discuté lorsque vous l'avez rencontré à ce moment-là?

R. La délégation venant de France souhaitait avoir des informations sur le mouvement de résistance au Cambodge. Je ne me souviens pas des détails de notre discussion, mais j'ai retenu quelques éléments clés.

[14.05.16]

Khieu Samphan nous a donné des informations au sujet des

bombardements américains en 1973. Il a parlé des victimes et des dégâts causés par ces bombardements. Il a également mentionné les avions B-52 qui bombardaient le pays sans faire de discrimination entre leurs victimes. C'était une grande tragédie qu'il nous a décrite.

Deuxièmement, il nous a informés au sujet des progrès réalisés par la résistance, qui était un mouvement que la population soutenait.

Troisièmement, d'après mes souvenirs, M. Khieu Samphan nous a également dit que nous devions faire de notre mieux pour permettre à la guerre au Cambodge de se terminer le plus rapidement possible, la guerre avec les Américains. Il nous disait qu'il fallait immédiatement arrêter Lon Nol pour pouvoir reconstruire le pays, maintenant et pour l'avenir.

C'est ce dont je me souviens.

Q. Merci. Vous a-t-il parlé de la manière dont on pouvait mettre fin à la guerre?

[14.07.07]

R. Pour ce faire, il fallait rassembler toutes les forces nationales pour lutter contre les Américains et contre Lon Nol. C'est le point essentiel qu'il a exprimé.

Q. Merci.

Aviez-vous connaissance de la victoire du FUNK du 15 avril 1975?

R. Oui, je l'ai su, mais tout le monde était surpris. Mais personne ne s'attendait à une victoire dès le 17 avril 1975; nous

pensions tous qu'il faudrait beaucoup plus de temps. Nous étions très satisfaits de la victoire remportée par le FUNK et de savoir que la guerre était déjà terminée.

Q. Merci. En apprenant la fin de la guerre au Cambodge, vous êtes-vous attaché à suivre des nouvelles sur la situation du pays?

[14.08.24]

R. Nous n'avions que très peu de nouvelles. On parlait très peu de ce qui se passait au Cambodge après 1975, dans les actualités. Personnellement, je ne me souviens pas d'avoir lu grand-chose sur la situation au Cambodge car les informations n'étaient pas disséminées.

Q. Êtes-vous en train de dire que vous n'avez pas souvenir des événements puisque très peu d'informations étaient disponibles à l'époque?

R. Je fais référence aux informations que j'ai obtenues de la part du mouvement de résistance. J'ai reçu quelques informations, mais là je fais référence aux informations dans la presse, où on parlait très peu du Cambodge après 1975. Les medias couvraient très peu la situation à cette époque.

Q. Merci. Vous êtes-vous également efforcé de savoir pourquoi… ce manque d'informations concernant le FUNK suite à la victoire?

R. Maître, je pense que vous devez éteindre d'abord votre micro afin que je puisse répondre.

J'étais méfiant, mais j'ai compris qu'immédiatement après la

victoire, en 1975… nous savions qu'ils devaient être débordés, après la victoire, et qu'ils se consacraient à la reconstruction du pays, et que, donc, ils n'avaient pas le temps de communiquer avec le monde extérieur.

[14.10.47]

Q. Merci.

J'aimerais parler maintenant de M. Khieu Samphan.

En tant que témoin, aujourd'hui, vous êtes là surtout pour témoigner de la personnalité, du caractère de Khieu Samphan. Que savez-vous sur le caractère et le comportement de Khieu Samphan?

R. J'ai entendu parler de lui alors que j'étais encore au… j'étais encore au collège. J'ai appris qu'il était rentré de France, qu'il était instruit, qu'il était membre du Parlement et qu'il était secrétaire au Ministère du commerce. Tout le monde connaissait sa réputation; je n'étais pas le seul à le savoir. Tout le monde le connaissait en tant qu'homme propre. J'avais 12 ou 13 ans lorsqu'on m'a parlé de lui.

De plus, alors que j'étais encore à Phnom Penh, dans ma jeunesse, j'ai appris qu'il avait été maltraité par la police secrète. On nous a parlé aussi d'un congrès où M. Khieu Samphan a été limogé, et nous avons appris des informations dans les medias. Avec le temps, j'avais beaucoup appris sur lui.

[14.13.06]

Q. Ayant étudié l'économie et sachant que M. Khieu Samphan a également étudié l'économie, avez-vous lu la thèse de Khieu

Samphan?
R. Oui, je l'ai lue lorsque j'étais en France. Dès mon arrivée en France, j'ai lu sa thèse, et je me souviens qu'il disait qu'il souhaitait que les enfants du Cambodge soient prospères et que l'économie soit basée essentiellement sur l'agriculture. Il est clair qu'à l'époque le Cambodge n'était pas un pays industrialisé, mais un pays concentré… dont les activités se concentraient plutôt autour de l'agriculture que d'autres activités. Il parlait des moyens de commerce dans sa thèse, mais je l'ai lue il y a plus de 30 ans et je n'ai pas retenu tous les détails.
Q. Merci de cette explication. Pourriez-vous nous dire également quelles étaient les tendances politiques de Khieu Samphan? Quelles ont… quelles étaient vos impressions après avoir lu sa thèse?
R. À l'époque, je l'ai pris pour un progressiste. Il voulait que le pays soit propre, qu'il y ait de la justice et que… Il croyait en la démocratie. Je ne suis pas convaincu qu'il pouvait être communiste.
[14.15.19]
Q. Merci.
J'ai d'autres questions à vous poser sur le travail de Khieu Samphan.
Vous nous dites, me paraît-il, que vous étiez au courant de ce qu'il faisait. J'aimerais savoir si vous avez suivi les activités

de Khieu Samphan pendant le régime de Sangkum Reastr Niyum?
R. Pendant ce régime, auquel j'ai déjà fait référence – c'était du temps où j'étais encore au collège – j'étais jeune et j'aimais beaucoup étudier. Quand je suis devenu enseignant à l'Institut national de pédagogie, j'ai également lu des écrits sur lui. Je savais qu'il gérait un journal, et qu'il s'était présenté aux élections, et qu'il était contre la corruption. D'autres personnes m'ont dit que, pendant la campagne électorale, il ne disposait pas des moyens financiers pour lancer sa campagne mais qu'il était soutenu par des chauffeurs de cyclo et par d'autres ouvriers.
[14.17.32]
Q. Merci. Après le coup d'État, en 1970, quelles étaient vos impressions, le cas échéant, concernant le comportement et le caractère de Khieu Samphan?
R. Tout le monde était surpris, même ceux qui étaient en France. Tout le monde était surpris. Nous avons entendu des rumeurs comme quoi Khieu Samphan et Hu Nim avaient été immergés dans un bain d'acide, et nous les avons crus morts car nous étions sans nouvelles d'eux pendant un certain temps.
Mais, plus tard – c'était environ en 1973 –, nous l'avons vu recevoir le prince Norodom Sihanouk et son épouse. Nous étions contents de le revoir et de savoir qu'il était encore en vie.
Q. Merci. Donc, vous avez vu, en 1973, qu'il était de retour. Qu'avez-vous ressenti?

R. C'est simple, j'étais convaincu, je lui faisais confiance. Je lui fais confiance. C'est un homme respectueux, et propre, et correct. Ce sont ses qualités, qualités dans lesquelles nous avons confiance et que nous respectons.

À cette époque, il y avait très peu de personnes très instruites comme lui ayant étudié à l'étranger pour ensuite revenir aider le pays. Il y avait très peu de gens qui étaient instruits et qui voulaient lutter contre la corruption et pour la justice sociale comme lui le faisait.

[14.20.16]

Q. Merci.

Saviez-vous ce qu'a fait M. Khieu Samphan après les années 1970?

R. D'après mes souvenirs, lorsque je l'ai rencontré, en 1974, je me souviens qu'il était Ministre de la défense.

Q. Avez-vous autre chose à rajouter?

R. Non, pas vraiment. Parce qu'il était très soutenu ou très aimé, très apprécié, il jouait un rôle diplomatique et s'occupait des affaires militaires et des affaires concernant la masse. Khieu Samphan avait étudié en France et avait étudié l'économie, et non pas des études militaires.

Q. Merci.

En France, saviez-vous si Khieu Samphan avait jamais été actif sur le champ de bataille ou dirigé des troupes?

R. Non, jamais.

[14.21.52]

Q. Merci.
Au sujet de la période du Kampuchéa démocratique, j'ai une question: saviez-vous quelle… s'il y avait une différence entre les Khmers rouges et le FUNK?
R. Je ne comprenais pas très bien ce terme, "Khmer rouge". À l'époque, tous les progressistes étaient considérés comme étant membres des Khmers rouges. Cependant, le FUNK fait référence aux nationalistes, à ceux qui étaient contre le régime de Lon Nol et qui désiraient que le pays soit libéré de ces gens de Lon Nol. Mais je ne comprenais pas le terme "Angkar".
Q. Vous avez mentionné le terme "Angkar" en disant ne pas l'avoir compris. Qu'en est… qu'en est-il du mot "révolution"?
Qu'avez-vous compris de ce terme?
R. La révolution était mentionnée à maintes reprises à cette époque. Nous en entendions parler en France. Mais je tiens à préciser à la Chambre qu'au mois de mai 1968, en France, tout le monde s'intéressait à la révolution. Pour ce qui est de la révolution au Cambodge, j'avais compris qu'il s'agissait de rassembler des forces pour libérer le pays le plus vite possible.
Q. Merci.
D'après vos souvenirs, qu'a fait M. Khieu Samphan au Cambodge, après 1975?
[14.24.25]
R. Comme je l'ai déjà indiqué, immédiatement après 1975, nous avons… nous n'avions plus de nouvelles de lui, mais nous avons

appris que le prince Norodom Sihanouk n'était plus au pouvoir et que Khieu Samphan aurait succédé au prince Sihanouk en tant que chef d'État. C'était environ en 1976, si je me souviens bien.

Q. Merci. Savez-vous pour quelle raison on a annoncé que le prince Norodom Sihanouk a dû démissionner de ses fonctions?

R. J'étais loin du Cambodge, à cette époque, et je ne savais pas ce qui motivait sa décision. À l'époque, j'avais compris que le prince Norodom Sihanouk s'était éventuellement fatigué de la politique ou qu'il ne pouvait plus rester en place à cause de sa santé.

Q. Merci.

Vous avez dit avoir rencontré Khieu Samphan en 1974. Et l'avez-vous rencontré à une autre occasion, à un autre endroit? [14.26.04]

R. Je l'ai rencontré à trois reprises par la suite. Après 1974, je l'ai encore rencontré trois fois.

Notre deuxième rencontre était en 1989, alors que Khieu Samphan présidait une délégation pour la négociation des Accords de Paris. C'était une brève rencontre d'une heure ou d'une heure et demie. C'est la deuxième fois que je l'ai rencontré.

Notre troisième rencontre a eu lieu en décembre 2002. À ce moment-là, j'avais un autre ami qui organisait une cérémonie bouddhiste pour marquer le décès de son fils. La dépouille de son fils était à une pagode en Thaïlande dont j'ai oublié le nom. Lors de cette cérémonie, M. Khieu Samphan était présent. Et,

après la cérémonie, nous avons mangé ensemble avant de se quitter. C'est la troisième fois que je l'ai vu.

Donc, la quatrième rencontre était en décembre 2005, lorsque je suis revenu au Cambodge pour voir ma famille, qui était venue d'Australie et d'autres pays. Donc, alors que je rendais visite à ma famille à Siem Reap, j'en ai profité pour aller le voir à Anlong Veaeng. J'étais très heureux qu'il ait accepté de me recevoir. C'était notre quatrième rencontre, et je peux en parler davantage si vous le souhaitez.

[14.28.26]

Q. Merci. Pouvez-vous décrire le comportement et le caractère de M. Khieu Samphan et nous dire si son comportement, son caractère et ses opinions étaient encore les mêmes que lorsque vous l'avez rencontré au début?

R. À l'époque, le tribunal des Khmers rouges n'avait pas encore été mis en place. Il était libre de ses mouvements, et je lui ai demandé s'il rencontrait des difficultés en se déplaçant, et il m'a donné une réponse qui m'a impressionné: il m'a dit qu'il n'avait aucun mal à se déplacer d'une ville à une autre parce qu'il était comme un citoyen ordinaire; il pouvait prendre un taxi ou un bus. Certaines personnes qui le connaissaient le saluaient. Les jeunes, certains jeunes qui le connaissaient, prenaient les transports en commun avec lui et que… Il n'y avait aucun problème. Donc, il était toujours apprécié.

[14.30.10]

Il y a une chose que j'aimerais souligner. Lorsque je l'ai rencontré en 2005, je l'ai pris en photo. En arrivant à Siem Reap, j'ai demandé à un membre de famille qui avait environ 70 ans… en lui montrant la photo de Khieu Samphan, je lui ai demandé s'il connaissait ce personnage, et il m'a répondu: "Oui, c'est Khieu Samphan."

Beaucoup de personnes l'appréciaient encore. C'est ce que m'ont dit ma famille et c'est ce que je pense encore. Il est encore très apprécié. Je pense que ceci n'a pas changé. Je pense que M. Khieu Samphan inspire encore beaucoup de sympathie et espère que justice sera faite.

Q. Avez-vous jamais eu des informations selon lesquelles Khieu Samphan aurait appliqué une politique violente ou aurait pris des décisions conduisant à des violences sur le plan national ou international?

R. Selon moi, Khieu Samphan est quelqu'un de non violent. Il a été une victime. Après les Accords de Paris, on a vu qu'il a été attaqué et qu'il a saigné. Sa vie est celle d'une victime. Il ne saurait donc être quelqu'un de violent. Pour moi, il n'y a rien qui permet de dire que ce soit quelqu'un de violent.

[14.32.51]

Q. J'aimerais évoquer le regroupement des intellectuels pour le rapatriement au Cambodge après le 17 avril 75. Vous avez vous-même été étudiant en France. Dans ce contexte, que pouvez-vous dire de la propagande qui aurait pu être faite parmi

les étudiants cambodgiens pour les inciter à rentrer au Cambodge?
R. Il y a eu des informations contradictoires sur le point de savoir si les étudiants de France ont été forcés à rentrer au pays. En réalité, cela est faux. Les étudiants, dont moi, avons nous-mêmes demandé à pouvoir rentrer au Cambodge. Nous avons indiqué notre nom, lieu de naissance, métier, etc. Dans les formulaires, nous avons indiqué si nous étions mariés ou non. Moi-même, j'ai présenté ma candidature mais je n'ai pas pu avoir un entretien en vue de mon rapatriement.
Le pays a été libéré du régime de Lon Nol en avril 75. Mon premier fils est né un peu plus tard. Ma femme, donc, venait d'accoucher, et c'est pour cela que je n'ai pas pu avoir d'entretien pour rentrer au Cambodge.
[14.34.39]
Certains de mes amis avaient peur de ne pas pouvoir rentrer au Cambodge. Nous étions des convaincus, nous étions des partisans du Front; nous voulions rentrer au Cambodge après la libération. À partir de 76, certains de mes amis ont été rapatriés au Cambodge.
Q. Pourriez-vous nous indiquer à quel moment vous vous êtes porté candidat pour rentrer au Cambodge?
R. Si je me souviens bien, avant la libération de 75, il y avait le FUNK, et, après la libération, le comité a changé. On n'a plus parlé de FUNK, mais on a parlé d'un regroupement d'étudiants expatriés en France. C'est donc par le biais de ce comité que

nous nous sommes portés candidats. Je suppose qu'ensuite ça passait par l'ambassade du Cambodge en France, puis ça passait par Pékin, puis ça allait au Cambodge.

Je le répète, nous n'avons pas été forcés à proposer notre retour. C'est de notre propre initiative que nous avons demandé à rentrer.

Il y a autre chose: ma femme était de nationalité française.

[14.36.36]

Q. Qui décidait des candidats qui seraient autorisés à rentrer? Le savez-vous?

R. Non. Ça dépendait du nombre de personnes que l'on pouvait rapatrier en une seule fois.

Moi, ma femme venait à peine d'accoucher, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas été choisi.

Q. J'en viens à ma dernière question: avez-vous quoi que ce soit à ajouter sur la personnalité de Khieu Samphan?

R. Selon moi, comme je l'ai déjà dit, les Cambodgiens devraient s'interroger sur sa personnalité. Ils doivent se demander si c'est quelqu'un de violent. On ne doit pas poser la question seulement à une poignée de personnes; ce n'est pas juste envers lui. Dans n'importe quel pays, il y a quelques extrémistes, et on ne peut pas se fier à cette poignée d'extrémistes pour juger une personne.

Me KONG SAM ONN:

Merci beaucoup, Monsieur le témoin. J'en ai terminé.

Monsieur le Président, j'en ai fini.

[14.38.21]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Est-ce que votre confrère international souhaite poser des questions?

Si tel n'est pas le cas, la parole est à présent donnée à l'Accusation.

Veuillez attendre, Monsieur le coprocureur. Le juge Lavergne a des questions à poser à ce témoin.

Je vous en prie, juge Lavergne.

INTERROGATOIRE

PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

Oui. Merci, Monsieur le Président.

J'aurais, en fait, assez peu de questions à poser au témoin.

Q. Si j'ai bien compris ce qu'il nous a dit jusqu'à présent, il n'a rencontré M. Khieu Samphan qu'à quatre reprises, il n'a aucun élément d'information en ce qui concerne M. Khieu Samphan et son rôle pendant la période du Kampuchéa démocratique et, s'agissant de toute la période avant 1974, il a simplement lu des informations dans les journaux ou entendu ses "aînés", pour reprendre son expression, parler de M. Khieu Samphan. Est-ce que c'est bien ce que nous devons comprendre?

[14.39.52]

M. CHAU SOC KON:

Bon après-midi, Monsieur le juge.
R. J'aimerais ajouter une chose. Les responsabilités de M. Khieu Samphan, pour ce qui est du moment où il a remplacé Sihanouk en 76… Je suis bien au courant de cet événement.
Q. Bien. Donc, j'entends que vous nous dites que, comme beaucoup d'autres, vous avez pris connaissance de ce que M. Khieu Samphan exerçait des fonctions de chef de l'État. Mais êtes-vous au courant du détail du rôle et des activités de M. Khieu Samphan pendant la période du Kampuchéa démocratique?
R. D'après ce que j'ai observé, le rôle principal de Khieu Samphan était de nature diplomatique. Il effectuait des visites au siège de l'ONU ou il se rendait dans différents pays d'Afrique, par exemple, ou alors il recevait des diplomates au Cambodge. Voilà ce que je sais du rôle qui était le sien. Je l'ai su par mes amis qui étaient au Cambodge.
[14.41.55]
Q. Vous aviez des contacts avec vos amis au Cambodge ou vous aviez des informations par la presse internationale?
R. J'ai obtenu des informations à partir de ces deux sources: d'une part, par la presse, concernant ses activités, même si je ne me souviens pas des détails; et, d'autre part, quand il a effectué des voyages en Afrique.
Certains de mes amis transitaient par Paris; nous discutions par téléphone, et c'est ainsi que j'ai été informé de ses activités de diplomate à l'époque.

Q. Alors, ces amis avec lesquels vous étiez en contact, Monsieur, est-ce qu'ils vous ont donné des informations vous permettant de douter du programme politique qui était mis en œuvre par les Khmers rouges? Est-ce que vous avez eu des doutes quant à l'idéal de justice et de démocratie auquel vous avez fait référence tout à l'heure?

[14.43.44]

R. Nous n'avons pas reçu ce type d'information.

Q. Dans la presse, avez-vous lu des articles qui faisaient état, éventuellement, d'informations ou de rumeurs concernant des persécutions, des massacres dont auraient été victimes vos compatriotes? Avez-vous lu, par exemple, des articles de M. le père François Ponchaud?

R. J'ai lu cela. J'ai aussi assisté aux réunions organisées par le père Ponchaud, au cours desquelles il a parlé de l'évacuation des habitants de Phnom Penh. Bien entendu, j'ai aussi lu des journaux en France, et les informations qu'on y trouvait cadraient avec ce que disait le père Ponchaud.

Q. Et alors, quand, par la suite, vous avez rencontré M. Khieu Samphan, vous lui avez posé des questions sur cette politique, sur l'évacuation de Phnom Penh, sur les rumeurs de massacres?

R. Quand nous avons rencontré Khieu Samphan, en 1989, au moment où il est allé à une réunion en préparation des Accords de Paris, nous n'avons pas abordé ces questions de façon approfondie. Nous avons parlé de l'évacuation de la population remontant à la

période 76-78. Nous avons essayé de comprendre ce qui s'était passé.

[14.46.19]

Q. Et alors, que vous a dit M. Khieu Samphan? Qu'il était en désaccord avec cette politique?

R. Il ne nous a pas indiqué clairement quelle était sa position. Mais, apparemment, il n'avait joué aucun rôle dans la décision d'exécuter des gens; il n'était pas à même de prendre ce type de décision. Voilà comment j'ai compris les choses.

Q. Monsieur, comment pouvez-vous dire que M. Khieu Samphan n'était pas "à même" d'avoir pris la responsabilité de telles décisions si vous n'avez pas posé de question approfondie sur de tels sujets?

R. Il s'agit de ma compréhension personnelle des choses. C'est lié à la nature de la personnalité de M. Khieu Samphan. Pour moi, il n'a joué aucun rôle dans la prise de décision. En effet, à compter de 1976, nous connaissions l'existence du PCK, nous avons lu des livres, nous avons eu des informations sur le PCK, et l'on sait que, dans n'importe quel parti communiste, c'est le comité central ou le comité militaire qui prend les décisions. Or, quant à Khieu Samphan, il n'avait aucun rôle à jouer, il n'était responsable ni de la police, ni des forces armées.

[14.48.40]

Q. Et vous lui avez demandé s'il avait participé à des réunions du Comité permanent?

R. Je ne l'ai jamais interrogé à ce sujet.
Q. Alors, maintenant, j'aimerais que vous nous parliez de ce que vous… de ce qu'étaient vos activités personnelles à Paris, pendant les années 70 et plus tard.
Est-ce que vous avez été en lien avec la mission diplomatique du GRUNK?
R. À cette époque, j'étais un membre actif au sein de la communauté, mais je n'étais pas membre du GRUNK. Bien sûr, il y avait des relations de travail avec le GRUNK, mais je n'en étais pas membre. J'étais au service de la communauté, au service de l'association. Comme je l'ai dit, au départ, le GRUNK était connu sous l'appellation de FUNK, mais par la suite le nom a changé.
Q. Alors, par la suite, Monsieur, est-ce que vous avez fait partie de ce qui s'est appelé le Comité des patriotes du Kampuchéa démocratique?
[14.50.54]
R. Oui, j'étais membre de ce comité.
Q. Étiez-vous membre de ce comité en même temps qu'un certain M. Nghet Chhopininto? Je m'excuse pour ma prononciation, elle est sans doute extrêmement défectueuse, mais c'était, semble-t-il, le Cambodgien qui était à la tête de ce comité à Paris.
R. Je ne sais pas de qui vous voulez parler. En tout cas, ce nom, tel que vous l'avez prononcé, ne me dit rien. C'est M. In Sokan qui était président du comité, aux côtés de certains aînés. Il y avait M. Mhet Chhoproleun (phon.) qui est devenu membre de cette

association après que les aînés ont été rapatriés au Cambodge.
Q Est-ce que vous vous souvenez d'un procès en diffamation qui a été intenté contre un journal français qui s'appelait "L'Express", dans les années 1980, à la suite d'articles qui portaient des accusations précises ou peut-être un peu trop légères contre un certain nombre de Cambodgiens résidant en France?
R. Je suis bien au courant de ce procès, puisque j'ai assisté aux audiences dans le cadre de cette affaire. "L'Express" a accusé M. Narchin Proleuncho (phon.) au motif du fait qu'il aurait rédigé des articles mensongers, mais le tribunal a décidé que cette personne était en droit, et donc elle a eu gain de cause contre "L'Express".
[14.53.25]
Q. Alors, en fait, il était reproché… enfin, cette personne s'était vue reprocher par "L'Express" d'avoir rédigé des rapports sur les Cambodgiens candidats au retour au Kampuchéa démocratique.
Est-ce que vous pouvez nous dire quel était exactement le rôle du Comité des patriotes? Est-ce que le Comité des patriotes avait en charge de regrouper les documents administratifs et de les envoyer aux autorités du Kampuchéa démocratique avant que les Cambodgiens puissent revenir?
R. Comme je l'ai dit, M. Nghet Chhopininto était la seule personne qui réceptionnait les candidatures présentées par les

étudiants… étudiants qui voulaient être rapatriés au Cambodge. Moi-même, je me suis également porté candidat. Je crois savoir que c'est cette personne-là qui communiquait ces candidatures au régime du Kampuchéa démocratique.

Monsieur le juge, j'attends votre question suivante.

[14.54.52]

Q. Est-ce que ces documents contenaient aussi des autobiographies qui étaient demandées aux candidats au départ? Et est-ce qu'il y avait éventuellement d'autres rapports écrits qui étaient également adressés aux autorités du Kampuchéa démocratique?

R. Comme je l'ai déjà dit, moi-même, je me suis porté candidat. Ma candidature contenait des indications sur le nombre d'enfants, le nom de ma femme, mon lieu de naissance, mon parcours, etc. Il n'y avait aucun autre critère à remplir.

"L'Express" a accusé Nghet Chhopininto. Les allégations ont été jugées infondées, et M. Nghet Chhopininto a eu gain de cause en justice.

Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous étiez à même de pouvoir vérifier quelles étaient les informations qui étaient envoyées au Kampuchéa démocratique?

R. Non, il ne m'appartenait pas de le faire.

Q. Est-ce que vous savez, Monsieur, quand sont partis les derniers Cambodgiens volontaires pour le retour au Kampuchéa démocratique?

[14.56.54]

R. Je ne m'en souviens pas… je ne l'ai jamais su. Il m'est arrivé d'accompagner des amis à l'aéroport, mais pas à chaque fois, et donc je ne sais pas à quel moment les derniers rapatriés sont partis.

Q. Avez-vous eu des nouvelles de vos amis qui sont partis au Kampuchéa démocratique? Avez-vous eu des doutes quant au bon accueil qui était fait à ces Cambodgiens quand ils revenaient au Kampuchéa démocratique?

R. En France, nous n'avons pas reçu ce type de nouvelle. Comme je l'ai dit, après 76, il n'y a plus eu d'information en provenance du Cambodge. Nous attendions, mais rien n'arrivait.

Q. Et après, dans les années quatre-vingt, avez-vous eu quelques nouvelles d'un certain nombre de vos amis? Avez-vous su si certains avaient connu un établissement qui s'appelle S-21?

R. Après l'invasion vietnamienne, en janvier 79, certains de mes collègues qui avaient quitté la France ont pris la fuite face à l'arrivée des forces vietnamiennes. Par la suite, ces gens sont revenus en France. Ils ont parlé des anciens étudiants qui étaient rentrés au Cambodge. Ils ont dit que certains avaient disparu, tandis que d'autres sont revenus. Mais, juste après, personne ne connaissait l'existence de S-21. Personne ne parlait de cela.

[14.59.20]

Q. Et depuis, Monsieur, vous avez entendu parler de S-21, et de Boeng Trabek, et d'autres centres de rééducation?

R. J'ai entendu que certains détenus étaient à Boeng Trabek, j'ai entendu parler de S-21 par des articles de presse, mais mes amis ne savaient rien à ce sujet.

Q. Et à M. Khieu Samphan, vous lui avez posé des questions sur ce… à ce sujet?

(Courte pause)

Je n'ai pas eu de réponse. Je ne sais pas s'il y a eu une interprétation, si vous avez répondu, mais je n'ai absolument rien entendu. Est-ce que vous avez entendu ma dernière question, Monsieur le témoin?

(Court pause)

M. LE PRÉSIDENT:

Nous avons, à nouveau, un problème avec la connexion Internet. Veuillez patienter.

(Courte pause: problème technique)

[15.03.25]

Allez-y, juge Lavergne.

M. LE JUGE LAVERGNE:

Bien. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le témoin, est-ce que vous m'entendez? Monsieur le témoin, m'entendez-vous?

M. CHAU SOC KON:

(Intervention non interprétée: inaudible)

(Courte pause: problème technique)

M. LE PRÉSIDENT:

L'heure de la pause est arrivée. Nous allons donc suspendre l'audience pendant 20 minutes et reprendre l'audience…

Monsieur le témoin, nous allons suspendre l'audience, et l'huissier d'audience vous communiquera ce message si vous ne nous entendez pas.

(Suspension de l'audience: 15h06)

(Reprise de l'audience: 15h32)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

Juge Lavergne, je vous en prie, vous pouvez poursuivre votre interrogatoire du témoin.

M. LE JUGE LAVERGNE:

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le témoin, m'entendez-vous?

M. CHAU SOC KON:

À présent, je vous entends.

M. LE JUGE LAVERGNE:

Q. Bien. J'aurais trois dernières questions à vous poser. La première concerne les raisons qui vous faisaient désirer très fortement de rentrer au Kampuchéa démocratique. Quelles étaient ces raisons en 1975?

[15.33.54]

M. CHAU SOC KON:

R. C'était pour les mêmes raisons que mes collègues. Au pays, après le 17 avril 75, la guerre a pris fin. Nous nous sommes

réjouis. Les étudiants qui avaient fini leurs études voulaient rentrer au pays pour contribuer à sa reconstruction.

Deuxièmement, les étudiants qui avaient passé plusieurs années en France voulaient retrouver leur famille. C'était la même chose pour moi.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, j'ai présenté ma candidature mais on ne m'a pas convoqué à un entretien, car mon premier fils venait de naître. C'était au mois de mai 75, soit moins d'un mois après la libération.

Q. Donc, Monsieur, vous aviez toute confiance dans les autorités du Kampuchéa démocratique pour assurer un accueil de tous ces Cambodgiens, un accueil qui soit bienveillant et qui soit chaleureux?

R. Effectivement, Monsieur le juge.

Q. Et est-ce qu'une des raisons pour lesquelles vous étiez aussi confiant ne tenait-elle pas au fait que M. Khieu Samphan avait un rôle éminent au sein des dirigeants du Kampuchéa démocratique? [14.36.08]

R. À l'époque, d'après ce que je savais, Khieu Samphan était Président du Présidium de l'État. S'il pouvait vivre dans le pays, eh bien, moi aussi. C'est pourquoi j'avais confiance. Quant à mes collègues qui sont rentrés au Cambodge, ils étaient un certain nombre.

Q. Et, Monsieur le témoin, j'ai une autre question: est-ce que… mais peut-être avez-vous déjà répondu à cette question, je n'en

sais rien; peut-être que je n'ai pas bien entendu.
Est-ce que, parmi les membres de votre famille, vous connaissez un M. Chau Seng?
R. Je connais Chau Seng, mais ce n'est pas un membre de ma famille. M. Chau Seng et moi-même venons du même endroit. Nous venons du même village natal à Svay Tong. Je l'ai rencontré en France, avant son départ pour le Cambodge, mais à l'époque il n'habitait pas à Paris; il était dans une autre ville.
[15.37.39]
Q. M. Chau Seng était-il un ami de M. Khieu Samphan?
R. J'ignore jusqu'à quel point ils étaient amis. Lui était bien plus âgé que moi. Je suis arrivé en France en 67, alors que j'étais encore assez jeune. Après le coup d'état, M. Chau Seng a participé au FUNK, mais j'ignore la nature de leur relation.
Q. Donc, vous ne savez pas s'ils ont fait leurs études ensemble à Montpellier, s'ils ont participé au même mouvement progressiste, s'ils se sont rencontrés quand ils faisaient partie du gouvernement dans… au temps du régime de Sihanouk?
R. Quand il était étudiant à Montpellier, j'étais encore jeune. Je ne sais pas s'ils se connaissaient bien. Mais, avant la libération, il m'est arrivé de le rencontrer à Paris, mais pas souvent. Je savais, bien sûr, que Chau Seng était un progressiste. Je le savais depuis les années où j'étais un étudiant… ou, plutôt, un adolescent [se reprend l'interprète] au Cambodge.

Q. Et savez-vous où est mort Chau Seng?

R. Je ne le sais pas.

[15.39.55]

M. LE JUGE LAVERGNE:

Alors, je ne sais pas si je peux me le permettre, mais il semble que M. Chau Seng soit mort à S-21.

Voilà, Monsieur le Président, je n'ai pas d'autre question à poser au témoin et je remercie celui-ci pour sa coopération.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur le juge.

La parole est à présent donnée à l'Accusation pour l'interrogatoire du témoin.

M. RAYNOR:

Bon après-midi, Monsieur Chau Soc Kon. Je m'appelle Keith Raynor. Je suis l'un des procureurs dans cette affaire.

Premièrement, m'entendez-vous?

[15.41.04]

M. CHAU SOC KON:

Bon après-midi, Monsieur le procureur. Je vous entends bien.

INTERROGATOIRE

PAR M. RAYNOR:

Q. J'ai d'abord des questions sur des crimes violents.

Selon vous, si quelqu'un est arrêté et exécuté, est-ce que cela constitue un crime de violence?

M. CHAU SOC KON:

R. C'est ainsi que je vois les choses, et ce, sans parler de quelque événement précis que ce soit. Tout criminel doit être jugé.

Q. Pour vous, est-ce qu'exécuter quelqu'un est un crime de violence? Oui ou non?

R. Exécuter quelqu'un sans le juger, cela n'est pas approprié. C'est ainsi que je vois les choses.

Q. De 75 à 79, quelles informations avez-vous reçues sur des arrestations et des exécutions intervenues au Kampuchéa démocratique?

[15.43.07]

R. De 75 à 79, à l'époque de ce régime, nous n'avons reçu aucune nouvelle du Kampuchéa démocratique. Nous n'avons reçu que quelques nouvelles par la presse. C'est seulement plus tard que nous avons eu connaissance du conflit mettant aux prises le Kampuchéa démocratique et le Vietnam, mais je n'ai pas eu d'information de première main provenant du Cambodge au cours de cette période.

Q. Monsieur le témoin, il y a au dossier des documents, parmi lesquels D313/1.2.3.74 - et ce, à l'intention des autres avocats - E3/1243, E3/984. Pris ensemble, Monsieur le témoin, ces documents montrent que le Comité des patriotes, établi à Paris, a publié ou diffusé les documents suivants: la Constitution du Kampuchéa démocratique, premièrement; deuxièmement, les émissions de la radio de Phnom Penh; troisièmement, les discours prononcés

par Pol Pot; quatrièmement, des discours prononcés par Ieng Sary; cinquièmement, un discours prononcé par Khieu Samphan à Colombo, discours prononcé en 76; ensuite, un discours prononcé par Khieu Samphan à l'occasion du troisième anniversaire; ensuite, un document de mars 77 par l'intermédiaire de "Nouvelles du Cambodge"; ainsi qu'un magazine illustré mensuel.

Êtes-vous en train de dire que quand vous étiez à Paris, eu égard à vos rapports avec le Comité des patriotes, vous n'avez vu aucun des documents que je viens d'énumérer?

[15.45.25]

R. Je n'ai pas sous les yeux les documents que vous avez cités. Cela dit, d'après mes souvenirs, je peux dire que les documents diffusés par la radio, si nous les recevions, nous les copiions pour distribution, mais ça dépendait si nous les recevions ou non. Je ne me souviens pas des documents précis que vous venez de citer.

Q. Vous dites donc que certains documents étaient publiés par le Comité des patriotes à Paris, qu'ensuite ils vous étaient remis, après quoi vous les copiiez et vous les distribuiez à d'autres?

R. Effectivement, je peux dire que j'ai copié et distribué ces documents mais je ne me souviens pas exactement de quels documents, précisément, il s'agit. Je n'ai pas sous les yeux ces documents. Cela remonte à près de 40 ans; je ne peux pas me souvenir de tous ces documents et je n'ai pas ces documents avec moi.

Q. Êtes-vous allé chercher des documents une seule fois ou plusieurs fois? Et où êtes-vous allé chercher ces documents?
R. Je ne suis pas allé chercher de document personnellement. C'est l'ambassade du Kampuchéa à Pékin qui envoyait les documents par la poste, à l'adresse de l'association. Voilà ce dont je me souviens à ce sujet.
[15.47.56]
Q. Donc, la seule chose que vous ayez faite a été de copier ces documents, ou bien aviez-vous d'autres liens avec le Comité des patriotes?
R. J'étais membre de l'association, j'en étais membre actif. Ce qui était diffusé, c'était la teneur complète des documents, et le contenu des documents dépendait des dirigeants. [L'interprète se reprend: il s'agissait des lecteurs et non pas des dirigeants.]
Q. Dans quelle mesure étiez-vous intéressé à recevoir des informations provenant de votre patrie?
R. Les informations reçues n'étaient pas actualisées. Ça ne marchait pas aussi bien qu'aujourd'hui. Cela était distribué par la poste. Il fallait donc un certain temps pour que les informations nous parviennent.
Q. Veuillez réfléchir à ma question suivante. Veuillez décrire exactement la nature de vos contacts avec le Comité des patriotes.
R. Monsieur le procureur, je viens d'en parler; peut-être ne

m'avez-vous pas entendu.

Je répète, j'étais membre de ce comité ou de cette association. En réalité, c'était une association, et pas un comité politique. D'après les structures européennes, c'était une association.

[15.50.34]

Q. Vous avez parlé d'une visite effectuée en Roumanie en 74. Le document E3/3315 est un document du Département d'État américain et il montre que cette visite était achevée à compter du 2 mai 74. En mars 74, des événements se sont produits à Oudong. Avez-vous connaissance d'informations provenant de Khieu Samphan et datant du 5 avril 74 ou bien d'une annonce de sa part au cours de laquelle il aurait affirmé ce qui suit - il s'agit du document E3/167, que je vais citer:

"Le 18 mars, les Forces armées populaires de libération ont libéré une nouvelle ville, celle d'Oudong, en anéantissant tous les soldats marionnettes qui y étaient ainsi que leurs renforts. Autrement dit, plus de 5 000 ennemis ont été éliminés, dont 1 500 ont été faits prisonniers." Fin de citation.

Cette information vous est-elle jamais parvenue?

R. Ce document que vous venez de citer, je ne l'ai pas sous les yeux.

Deuxièmement, quand j'ai rencontré Khieu Samphan, notre rencontre a été brève, et Khieu Samphan n'a pas donné d'information détaillée. Je n'ai aucun souvenir concernant ces événements d'Oudong.

[15.52.54]
Q. Compte tenu du temps passé, dites-vous que, d'après vos souvenirs, Khieu Samphan, en Roumanie, ne vous a jamais parlé de l'élimination d'ennemis?
R. D'après mes souvenirs, il a parlé de la situation d'ensemble sans aborder de question concrète comme Oudong. Je ne me souviens même pas que le mot "Oudong" ait été employé.
Q. Ais-je bien compris? Dites-vous que d'après ce que vous savez de Khieu Samphan, entre 75 et 79, il n'a apporté aucune contribution, par exemple concernant la politique consistant à arrêter et exécuter des gens?
R. Ce que je peux dire, je le dis sur la base de la manière dont j'ai compris les choses, à savoir qu'entre 75 et 79 les arrestations ne relevaient pas de la responsabilité du Président du Présidium de l'État, et donc lui n'avait rien à voir avec ce type d'événement. Il n'était pas habilité à faire ce genre de chose. Voilà comment je comprends les choses.
Q. Savez-vous que Khieu Samphan a admis aux enquêteurs que lui-même ainsi que Doeun étaient les deux seuls membres d'un bureau appelé le Bureau 870. Savez-vous quoi que ce soit à ce sujet?
R. Non, Monsieur le procureur.
[15.55.29]
Q. Savez-vous que Khieu Samphan a dit au Bureau des cojuges d'instruction que l'une des fonctions du Bureau 870 consistait à

surveiller les membres du parti qui étaient suspects, et ce, au nom du Comité permanent?
R. Non.
Q. Saviez-vous que le Président du Bureau 870 avait l'obligation de suivre la mise en œuvre des décisions et des politiques du Comité permanent?
R. Non.
Q. Savez-vous que le Bureau 870 était l'un des bureaux qui était habilité à prendre des décisions concernant l'élimination de certaines personnes à l'intérieur et à l'extérieur des rangs du PCK?
R. Non, Monsieur le procureur.
[15.56.45]
Q. Savez-vous que, dans un entretien accordé à "Voice of America", document E3/630, Khieu Samphan a dit aux journalistes qu'il avait travaillé au Bureau 870?
R. Je ne sais rien à ce sujet. J'écoute rarement les émissions de "Voice of America".
Q. Savez-vous qu'au cours de cet entretien Khieu Samphan a déclaré à propos du Bureau 870 que celui-ci était - je cite - "mon bureau"?
R. Non, je n'en sais rien.
Q. Savez-vous que Khieu Samphan a donné des informations sur l'arrestation de Doeun?
R. Non.

Q. Savez-vous qu'au cours d'un entretien entre Ieng Sary et Steve Heder, employé du tribunal, datant du 4 janvier 79, Ieng Sary a confirmé que Khieu Samphan avait été nommé Président du Bureau 870?

R. Non, Monsieur le procureur.

Q. Savez-vous si Khieu Samphan a travaillé directement avec Pol Pot pour assurer la bonne mise en œuvre des décisions?

R. Concernant les relations de travail entre Pol Pot et Khieu Samphan, je n'en savais rien. Moi, j'étais à l'étranger.

[15.59.00]

Q. Savez-vous que Khieu Samphan a dit aux juges d'instruction qu'il n'avait entendu parler d'aucune arrestation avant 1979?

R. Non. Comment pourrais-je le savoir? Il a dit ça au juge d'instruction, et pas à moi.

Q. Khieu Samphan vous a-t-il jamais dit quoi que ce soit concernant ce qu'il savait des arrestations?

R. Non, il ne m'a pas parlé d'arrestations quand je l'ai rencontré à Paris. Il y était pour préparer les accords de paix de Paris; il n'a parlé d'aucune arrestation.

Q. Est-ce que les équipes de défense ou d'autres personnes vous ont jamais montré un document du Comité permanent du 8 mars 1976 mentionnant la présence de Khieu Samphan à une réunion du Comité permanent qui abordait la question des arrestations?

R. Non. Je n'ai eu aucun contact avec les avocats de la défense concernant ce tribunal ni concernant des documents du dossier.

Q. Savez-vous que Khieu Samphan a dit aux juges d'instruction qu'il était au courant des disparitions des membres du Comité central et du Comité permanent?

[16.01.25]

R. Je ne suis pas au courant de ce que Khieu Samphan a pu dire aux juges d'instruction.

Q. Pouvez-vous expliquer pourquoi, parmi les 16 anciens collègues du FUNK et du GRUNK de Khieu Samphan, neuf ont été exécutés pendant la période du Kampuchéa démocratique?

R. J'ai appris les exécutions plus tard, après 1979. C'est à ce moment-là que je l'ai appris dans les journaux. Plus tôt, ce genre d'information ne nous était pas communiqué. Nous n'en avions pas de nouvelles.

Q. Savez-vous quoi que ce soit sur le fait que Khieu Samphan prenait des notes lors de réunions secrètes du Comité permanent?

R. Non.

M. RAYNOR:

Je vois que mon confrère de la partie adverse se lève.

M. LE PRÉSIDENT:

L'avocat national de Khieu Samphan, vous avez la parole.

[16.03.00]

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le coprocureur a fait référence à certains documents, dans ses questions, mais ne les a pas cités. Il vient de dire que

M. Khieu Samphan aurait pris des notes lors d'une réunion du Comité permanent, sans donner la cote du document.

Dans le cadre de sa question, Monsieur le Président, nous souhaitons que le coprocureur donne la cote du document avant de poser les questions.

M. RAYNOR:

Monsieur le Président, mon confrère a raison. Je suis désolé. Je citais le document E3/48, "Sept candidats" de Steve Heder; 00393581, en anglais; en français, 00729659; et, en khmer, 00742617.

[16.04.18]

La note en pied de page fait référence à un article de Nate Thayer qui s'appelle "Death in Detail", qui concerne des informations données par Duch.

Q. Monsieur Chau Soc Kon, ai-je raison de dire que vous n'avez absolument aucune connaissance concernant d'éventuels contacts entre Khieu Samphan et le roi Sihanouk entre 1975 et 1979?

M. CHAU SOC KON:

R. Les rapports entre Khieu Samphan et le roi Norodom Sihanouk existaient bien, mais de quelle nature étaient-ils, je l'ignore. Je savais que le prince Norodom Sihanouk était proche de Khieu Samphan à l'époque.

Q. Ai-je raison de dire que vous ne savez absolument rien sur les réunions du Comité permanent et sur la fréquence de la présence de Khieu Samphan à ces réunions?

R. Oui, vous avez raison.

[16.06.04]

Q. Vous avez parlé de ce qui se passait avec le FUNK et le GRUNK après le 17 avril 1975. Que saviez-vous, le cas échéant, concernant une nouvelle constitution pour le Kampuchéa démocratique et son rédacteur?

R. Je comprends votre question. Vous me demandez qui a rédigé la Constitution. Je l'ignore.

Q. Avez-vous vu une copie de la Constitution lorsque vous étiez à Paris ou bien à tout autre moment alors que vous étiez en France, à partir de 1975?

R. Non, je n'en ai pas vue personnellement.

Q. Avez-vous jamais entendu quoi que ce soit concernant la tenue d'élections au Cambodge, début 1976?

R. Non, je n'étais pas au courant à ce sujet. Comme je l'ai déjà indiqué, à cette période, aucune nouvelle ne filtrait.

[16.07.56]

Q. Avez-vous jamais entendu quoi que ce soit concernant un lien quelconque entre Khieu Samphan et la lecture d'aveux au Cambodge?

R. Je ne sais rien à ce sujet.

Q. Vous rappelez-vous avoir écouté à un quelconque moment des diffusions de Khieu Samphan en 1976, qui parlaient de "maintenir l'esprit de vigilance révolutionnaire"…

Je signale à la Chambre que je parle des "Sept Candidats"; 00393584, en anglais; en français, 00729661; et, en français

(sic), 00742620 à 21.

Je vais répéter la question: étiez-vous au courant de discours prononcés par Khieu Samphan en 1976, qui parlaient de "maintenir un esprit de vigilance révolutionnaire à l'encontre des ennemis"?

(Courte pause: problème technique)

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le coprocureur, vous pouvez vous asseoir car nous avons des problèmes de connexion.

(Courte pause: problème technique)

[16.12.48]

Monsieur le coprocureur, vous pouvez poursuivre. Veuillez répéter la dernière question que le témoin n'a pas pu entendre.

M. RAYNOR:

Q. Monsieur Chau Soc Kon, je vais répéter ma dernière question: avez-vous jamais écouté un discours marquant le premier anniversaire, en avril 1976, où Khieu Samphan a dit qu'il fallait "maintenir un esprit de vigilance révolutionnaire à l'encontre des ennemis"?

M. CHAU SOC KON:

R. Non, je ne l'ai pas fait à l'époque.

[16.13.50]

Q. Lorsque vous étiez en France, avez-vous jamais entendu un discours marquant le deuxième anniversaire, prononcé par Khieu Samphan, qui parlait des sujets suivants: premièrement, lutter contre toute catégorie d'ennemis; deuxièmement, anéantir

l'ennemi; troisièmement, le faire proprement et avec rigueur; et, quatrièmement, continuer de lutter contre tout type d'ennemi à tout moment.

R. Non.

Q. Et, à l'occasion du troisième anniversaire, un discours a bien été diffusé par le Comité des patriotes à Paris.

Pour mes confrères, je donne la cote. Il s'agit du document E3/1389. Ce discours faisait référence: d'abord, à "exterminer résolument tous les agents des Vietnamiens"; deuxièmement, "exterminer résolument tous les agents de la CIA"; et, troisièmement, "exterminer tout type d'ennemi". L'avez-vous écouté?

R. Vous avez mentionné une rencontre à Paris. Pour répondre à votre question, je n'en ai pas entendu parler. Je n'assistais pas à toutes les réunions au sein du comité à Paris.

Q. À combien de réunions du comité avez-vous assisté à Paris, à peu près?

[16.16.36]

R. Je n'ai pas retenu la fréquence à laquelle j'assistais à ces réunions, mais c'était à plusieurs reprises.

Q. Lorsque vous étiez à ces réunions, est-ce que des gens parlaient de morts au Cambodge?

R. Comme je l'ai déjà indiqué, nous n'étions pas au courant de cela entre 1975 et 1979.

Q. J'aimerais être clair, Monsieur Chau Soc Kon. Dites-vous ici,

devant la Chambre, que pendant toute la période de 75 à 79, alors que vous étiez à Paris, vous n'avez jamais entendu qui que ce soit dans votre entourage parler de gens qui mouraient de faim au Cambodge?

R. C'est exact, je n'ai jamais entendu qui que ce soit parler de cela.

Q. Avez-vous jamais entendu parler de fausses allégations formulées à l'encontre de gens?

R. Non.

Q. En 1979, d'après les informations dont vous disposiez, à votre avis, combien de personnes sont décédées au Cambodge entre 1975 et 1979?

[16.18.59]

R. Non, je n'en savais rien parce que nous ne recevions pas de nouvelles venant du Cambodge à ce sujet. Certains journaux ont pu le mentionner, mais je ne suis pas en mesure de vous dire exactement si ce qu'ils écrivaient était la vérité.

Q. Avant la libération de Phnom Penh le 17 avril 1975, avez-vous écouté des diffusions qui parlaient de tuer les sept traîtres?

R. Non.

Q. J'aimerais faire, comme l'a fait le Juge Lavergne, un résumé de vos déclarations.

Peut-on dire que vous n'avez jamais travaillé avec Khieu Samphan?

R. Oui, on peut dire cela. Je n'ai jamais travaillé directement avec lui.

Q. Vous n'avez jamais vécu au Cambodge à partir des années 1960; est-ce exact?
R. Oui, c'est exact. Je n'ai pas vécu au Cambodge depuis 1967 mais j'ai visité mon pays à quelques reprises. Comme je l'ai indiqué, j'y suis allé en 2002 et en 2005 et j'ai rencontré M. Khieu Samphan à Pailin et à Anlong Veaeng. Dans l'ensemble donc, je peux dire que je n'ai jamais vécu au Cambodge pendant cette période.
[16.21.25]
Q. Vous étiez à Paris. Vous étiez membre de la communauté des Cambodgiens. Vous participiez parfois aux réunions du Comité des patriotes. Mais dans quelle mesure vous intéressiez-vous à ce qui se passait dans votre pays? Ne vouliez-vous pas absolument obtenir le plus d'informations possible?
R. Si l'on revient sur cette période, il n'y avait pas assez d'informations à notre disposition pour l'analyser. Concernant l'évacuation de la population, nous devions faire notre analyse sur la base d'informations très limitées qui étaient à notre portée.
Q. Quel était le document le plus important que vous avez lu en France, qui racontait ce qui se passait au Cambodge?
R. Les documents importants n'étaient pas très nombreux. En tout cas, ce que j'ai lu…
J'ai du mal à répondre à votre question.
À l'époque, notre lecture de la situation était basée sur les

sources d'information très limitées qui existaient. Donc, je ne peux pas dire quelle était l'importance des informations car nous en avions très peu.

[16.23.34]

Q. Encore une question: est-ce que je peux résumer ainsi - et vous me direz si je me trompe -… est-ce qu'on peut dire que ce que vous nous dites sur le caractère de Khieu Samphan est basé sur des informations limitées?

R. Non, concernant les informations sur Khieu Samphan, je pense avoir des sources d'information suffisantes sur une certaine période de temps. C'est quelqu'un qui a toujours mérité mon respect, et je me suis toujours intéressé à son sujet. Mais ces informations-là ne m'ont pas été envoyées entre 1975 et 1979, mais, avec le temps, j'ai appris plus de choses à son sujet.

M. RAYNOR:

Merci, Monsieur Chau Soc Kon. L'Accusation a terminé son interrogation… son interrogatoire. J'aimerais passer la parole à mes confrères des parties civiles. Merci d'avoir répondu à mes questions.

[16.25.13]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

La parole est donnée aux coavocats principaux des parties civiles.

Me PICH ANG:

Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

Maîtres Lor Chunthy et Pascal Auboin interrogeront le témoin.

Me LOR CHUNTHY:

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous, et bonjour à ceux qui nous suivent par Internet.

Je suis Me Lor Chunthy, avocat des parties civiles. Je suis avocat de l'Organisation d'aide juridique au Cambodge.

J'ai quelques questions à vous poser. Bonjour, Monsieur Chau Soc Kon.

[16.26.34]

M. CHAU SOC KON:

Bonjour, Maître.

INTERROGATOIRE

PAR Me LOR CHUNTHY:

Q. D'abord, vous nous avez dit que vous êtes né au Kampuchéa Krom et que vous êtes allé au lycée Sisowath puis avez fait vos études à Paris. Connaissez-vous un dénommé Chau Sau, né au Kampuchéa Krom? Avez-vous des liens de parenté avec lui?

M. CHAU SOC KON:

R. Je connais très bien M. Chau Sau. Son épouse a des liens de parenté avec mon père.

Q. Savez-vous où il se trouve aujourd'hui?

R. Je l'ai perdu de vue, lui et sa famille. Il se peut que lui et son épouse soient décédés. J'avais entendu dire cela, mais j'ignore où, ou bien s'ils ont été évacués.

Q. Savez-vous ce que faisait M. Chau Sau et à quel endroit il le faisait?

R. Il travaillait dans une banque. C'était le président d'une institution de crédit national.

[16.28.25]

Q. J'ai encore des questions.

Le coprocureur vous a interrogé sur l'évacuation de la population de Phnom Penh et votre analyse de la situation. Pourriez-vous nous dire s'il y avait des discussions animées à ce sujet en France?

R. Nous savions très peu sur l'évacuation. J'ai aussi obtenu des informations de la part d'autres individus qui partageaient le même point de vue. Nous étions d'accord de… pour soutenir le FUNK. La ville et le pays ont été libérés, et la population a été évacuée.

En 1975, alors que la guerre faisait encore rage, la population de Phnom Penh était, au début, limitée, mais, lorsque les Américains ont commencé à bombarder la frontière et d'autres champs de bataille, la population cambodgienne était terrifiée par ces bombardements et s'est réfugiée dans la capitale, et donc la population de la ville est passée à plusieurs millions. On envoyait de la nourriture par bateaux ou par avions de Prey Nokor.

[16.30.32]

Je peux dire, donc, qu'il n'existait aucune autre option sauf

d'évacuer la population vers les zones rurales, car, si on bombardait la ville, les… il y aurait eu des victimes civiles parce que Phnom Penh était surpeuplée, et ces gens devaient rentrer chez eux.

Par ailleurs, nous croyions que l'évacuation était temporaire, parce que nous étions convaincus qu'une fois la situation maîtrisée ces gens pourraient rentrer, plus tard.

Q. Dans votre réponse, vous avez mentionné différentes questions. Bien sûr, plus tard, vous avez appris que les évacués avaient été confrontés à des difficultés et que certains étaient morts. Quel est votre avis là-dessus?

R. C'est malheureux que des gens soient morts. Cela m'a attristé d'apprendre que des gens étaient morts de maladie pendant l'évacuation. Mais il faut se poser une question: sans évacuation, que leur serait-il arrivé? Je pense au ravitaillement.

Et j'aimerais ouvrir une parenthèse. Les problèmes avec le Vietnam n'ont pas commencé en 79, mais bien avant…

[16.32.52]

Q. Merci pour vos explications assez longues, mais j'aimerais que vous répondiez à ma question.

Vous avez parlé de votre tristesse. Vous avez dit qu'il n'y avait pas d'autre solution. Mais est-ce que vous pensez que la situation était unique?

R. Moi, je sais seulement ce qui s'est passé au Cambodge et je

m'interroge sur l'option qui était la meilleure à l'époque. Comme je l'ai dit, la question était de savoir s'il fallait ou non procéder à une évacuation.

Q. Je reviens à ma question précédente sur Chau Sau. Connaissez-vous la nature des relations entre cette personne et Khieu Samphan?

R. Non. Je suis allé lui rendre visite à Tuol Kork, chez lui. Je l'ai rencontré certaines fois. Parfois, je ne voyais que sa belle-mère, et nos rencontres étaient brèves.

[16.34.47]

Q. Connaissez-vous son parcours scolaire et universitaire?

R. Il est allé étudier en France puis il est rentré au Cambodge. Il s'est marié. Sa femme était une lointaine parente de mon père, et, comme je l'ai dit, je suis allé lui rendre visite chez lui.

Q. Vous venez de dire que vous connaissiez Khieu Samphan depuis l'époque où vous étiez adolescent. Vous dites que vous savez beaucoup de choses sur lui parce que vous le connaissez depuis 1967 et, encore jusqu'à ce jour, vous le connaissez. L'Accusation vous a posé beaucoup de questions, j'ai moi-même celles-ci à vous poser: à l'époque du Kampuchéa démocratique, avez-vous reçu des informations qui vous auraient fait éprouver des regrets?

R. Non, mais je regrette ce qui s'est passé sous le Kampuchéa démocratique. Ils n'ont pas pu reconstruire le pays à cause de la guerre. La guerre a commencé fin 77. C'est cela que je déplore.

L'Accusation m'a demandé si je savais ce qu'a dit Khieu Samphan à un juge ou à une telle personne. Moi, je n'en sais rien. À moi, il ne m'en a pas parlé.

[16.36.52]

Q. Monsieur le témoin, s'agissant des activités de Khieu Samphan et des fonctions qu'il exerçait quand vous l'avez rencontré pour la dernière fois, avez-vous observé des changements?

R. Je pense que sa position pure et patriote n'a pas changé. C'est ce que j'ai constaté en 2005, la dernière fois que je l'ai rencontré. Je le répète, c'est mon avis personnel. Ici, je parle de lui uniquement. Je pense que c'est quelqu'un qui possède des qualités rares.

Je dépose en tant que témoin; je le fais pour établir les faits. Ce tribunal vise à faire la lumière sur la vérité. Moi-même, je veux trouver la justice pour M. Khieu Samphan.

Q. Dans le passé, Khieu Samphan a rejoint la résistance pour obtenir la justice. Mais, une fois au pouvoir, a-t-il offert la justice au peuple?

[16.38.45]

M. LE PRÉSIDENT:

Témoin, veuillez attendre; la défense de Khieu Samphan veut présenter une objection.

Allez-y.

Me KONG SAM ONN:

Merci, Monsieur le Président.

Je prie les juges de demander à l'avocat de la partie civile d'être plus précis. Il a parlé du moment où Khieu Samphan était arrivé au pouvoir. Est-ce que l'avocat peut nous présenter certains documents? Si oui, il serait bon de le faire.

Me LOR CHUNTHY:

Les documents pertinents sur Khieu Samphan, ils existent. Il y en a un qui indique qu'il a été nommé Président du Présidium de l'État. Autrement dit, il détenait du pouvoir sous le régime du Kampuchéa démocratique.

(Discussion entre les juges)

[16.41.43]

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre souhaite entendre la réponse du témoin. L'objection est donc rejetée.

Monsieur le témoin, veuillez répondre à la dernière question posée par l'avocat des parties civiles.

M. CHAU SOC KON:

R. Il m'est facile de répondre. Dans tous les journaux, dans les medias occidentaux, on dit que Khieu Samphan jouait un rôle purement symbolique. Il était chef d'État uniquement en titre, et cela est bien connu dans les pays occidentaux.

Me LOR CHUNTHY:

Q. Dans le document E3/1701, qui contient les aveux de Lean Sirivut, il est indiqué que M. Chau Soc Kon était en rapport avec Try Meng Huot.

[16.43.36]

M. CHAU SOC KON:

R. Je connais Try Meng Huot. Nous étions dans la même classe. Mais, Maître, ces aveux ne peuvent être utilisés car ils ont été obtenus sous la torture.

Me LOR CHUNTHY:

Merci, Monsieur Chau Soc Kon. J'en ai terminé. Je vais laisser la parole à mon confrère.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT:

Huissier d'audience, veuillez vérifier avec la régie s'il faut changer de DVD.

(Courte pause)

[16.46.05]

La parole est aux avocats de la partie civile.

INTERROGATOIRE

PAR Me AUBOIN:

Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges. Bonjour à tous ici présents dans le prétoire, dans la galerie. Monsieur le témoin, bonjour. Je vais clôturer cette journée avec très peu de questions.

Q. La première: avez-vous été ou êtes-vous membre ou sympathisant du Parti communiste français?

M. CHAU SOC KON:

R. Non.

Q. Deuxième question: Monsieur le témoin, savez-vous pour quels crimes… de quels crimes M. Khieu Samphan est accusé devant cette Chambre?

R. Je sais qu'il est accusé d'avoir commis des crimes, mais c'est au tribunal de découvrir la vérité, bien entendu. En particulier, il s'agira de trouver des preuves.

[16.47.12]

Q. Ce n'était pas la question que je vous posais. Je vous demandais… Ça n'était pas la question, Monsieur le témoin. Je vous demandais de quels crimes M. Khieu Samphan est accusé devant cette Chambre.

R. Je n'ai pas de documents avec moi. Par les medias, j'ai su qu'il était accusé de différents crimes, y compris de génocide ainsi que de crimes de guerre, mais je n'ai pas de documents du tribunal en ma possession.

Q. Alors, vous pouvez consulter, sur le site du tribunal, l'ordonnance de clôture des juges d'instruction.

Avant-dernière question, Monsieur le témoin: au cours de vos quatre rencontres avec Khieu Samphan, pourriez-vous nous dire brièvement quels sont les thèmes dont vous avez discuté?

R. Concernant la première réunion, en 74, ce n'était pas un tête-à-tête, c'était une réunion de groupe qui a duré assez peu de temps. Nous étions à Bucarest. C'était une réunion informelle. Nous nous sommes posé des questions, nous nous sommes demandé mutuellement comment cela allait, il a parlé de la résistance

dans le pays.

[16.49.02]

La deuxième fois, à Paris, en 89, il devait assister à une réunion en préparation des Accords de paix de Paris. À ce moment-là, la réunion a aussi duré peu de temps. L'atmosphère était détendue. À l'époque, je suivais les informations concernant le processus des Accords de paix de Paris, dont Khieu Samphan a été l'un des signataires, et cela est très significatif.

Concernant la troisième fois que je l'ai rencontré, c'était à Pailin, au cours d'une cérémonie religieuse. Je l'ai rencontré dans un temple.

La quatrième fois, c'était à Anlong Veaeng. Là aussi, ça a duré peu de temps. J'avais quitté Siem Reap. La rencontre a eu lieu durant l'après-midi et elle s'est déroulée dans une atmosphère cordiale.

Q. Merci, Monsieur le témoin. Au cours des quatre rencontres que vous avez eues avec Khieu Samphan, auriez-vous constaté chez Khieu Samphan une tendance à dissimuler certaines parties de sa vie?

[16.50.40]

R. Personnellement, selon moi, je n'ai pas constaté qu'il ait essayé de dissimuler quoi que ce soit. Je lui ai d'ailleurs posé des questions. Je lui demandais comment se passaient ses activités quotidiennes. Je l'ai interrogé sur sa sécurité

personnelle. Il a dit qu'il ne connaissait pas de problème et qu'il utilisait les transports publics.

Q. Merci, Monsieur le témoin. Avez-vous discuté de son rôle politique pendant la période du Kampuchéa démocratique?

R. Non, nous n'en avons pas beaucoup parlé. Durant notre conversation, on n'a pas abordé de question précise.

Q. Merci pour votre réponse.

Ma dernière question: serait-il juste de dire qu'en réalité vous ne connaissez rien du rôle politique joué par Khieu Samphan pendant la période du Kampuchéa démocratique?

R. Je ne savais pas quels étaient ses autres rôles. Je connaissais uniquement ses fonctions diplomatiques et je savais qu'il occupait des postes en titre uniquement.

[16.52.22]

Q. Merci, Monsieur le témoin.

Peut-être, en forme de conclusion, pensez-vous avoir appris quelque chose, à l'occasion de cette audience, sur M. Khieu Samphan et son rôle pendant la période du Kampuchéa démocratique?

R. Je n'ai rien à ajouter. À l'époque, son rôle principal était celui de Président du Présidium de l'État. Comme je l'ai déjà dit, les medias et la presse occidentaux parlent de son rôle, qu'il exerçait uniquement en titre.

Me AUBOIN:

Je n'ai plus de question. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

M. LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur Chau Soc Kon, votre déposition est à présent terminée. Les juges et les parties n'ont plus de question à vous poser. Nous vous remercions d'avoir consacré votre temps à cette déposition en faisant de votre mieux et en faisant preuve de patience. Votre déposition contribuera assurément à la manifestation de la vérité. Nous vous souhaitons bonne continuation, une bonne santé et bonne chance. Au revoir, Monsieur Chau Soc Kon.

[16.54.30]

M. CHAU SOC KON:

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT:

Les services techniques peuvent à présent déconnecter la liaison avec la France.

L'audience reprendra demain, le jeudi 23 mai 2013, à 9 heures. Nous entendrons la déposition de la partie civile TCCP-187. Celle-ci sera interrogée en premier lieu par la défense de Khieu Samphan.

Agents de sécurité, veuillez conduire les deux accusés au centre de détention et les ramener demain. Nuon Chea devra être conduit à la cellule temporaire du sous-sol, à partir de laquelle il pourra suivre l'audience.

L'audience est levée.

(Levée de l'audience: 16h55)